EXACOMPTA CLAIREFONTAINE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 18 MAI 2006

EXERCICE 2005

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
COMPTES SOCIAUX ET CONSOLIDES
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
PROPOSITIONS DE RESOLUTIONS

SIEGE SOCIAL : 88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE (VOSGES)

CAPITAL SOCIAL 4 525 920 €

Téléphone : 03 29 42 42 42 Fax 03 29 42 42 00 Site internet : http:www.exacomptaclairefontaine.fr

R.C.S. SAINT DIE N° B 505 780 296 N° SIRET : 505 780 296 00016 NAF : 741J

Conseil d'administration

François NUSSE, Président et Directeur Général
Président d'Exacompta
Président du Directoire des Ets Charles NUSSE

Jean-Claude Gilles NUSSE, Directeur Général
Gérant de AFA
Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE

Jean-Marie NUSSE, Directeur Général
Président des Papeteries de Clairefontaine
Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE

Monique PRISSARD, représentant permanent des Ets Charles NUSSE
Membre du Directoire des Ets Charles NUSSE

Guillaume NUSSE
Président et Directeur Général de Clairefontaine Rhodia

Jérôme NUSSE
Directeur Général de Quo Vadis

Frédéric NUSSE
Cogérant de Brause
Président du Conseil d'Administration de Claircell

Dominique DARIDAN

Henri de VERTHAMON

Commissaires aux comptes

KPMG S.A, 54600 Villers les Nancy
M. Christophe BERNARD

SEREC AUDIT, 75013 Paris
M. Dominique GAYNO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2006

ORDRE DU JOUR

Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes sociaux de l'exercice 2005,

Rapport du conseil d'administration sur les opérations et les comptes consolidés de l'exercice 2005,

Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes de cet exercice et sur les opérations prévues par les articles L.225-38 et L.225-235 du Code de Commerce,

Approbation des comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2005 représentés par le bilan, le compte de résultat et l'annexe,

Approbation des comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2005 représentés par le bilan, le compte de résultat, et l'annexe,

Affectation du résultat,

Approbation des conventions relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce,

Quitus aux administrateurs. Fixation des jetons de présence alloués aux membres du Conseil d'Administration,

Nomination d'un administrateur.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

LE 18 MAI 2006

Mesdames, Messieurs,

L'exercice 2005 aura été très décevant. Globalement, les tendances observées depuis trois ans se sont poursuivies, et leurs effets cumulés nous amènent à vous présenter un résultat consolidé sans bénéfice conséquent.

1. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES SOCIAUX

	K€
Produits d'exploitation	7 896
Résultat d'exploitation	< 344 >
Résultat financier	5 759
Résultat net	9 069

La société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE, holding, est une entité au service des sociétés du groupe. Elle gère la force de vente et certains biens immobiliers du groupe.

Par ailleurs, elle prend en charge sa gestion financière, la fonction de consolidation, le juridique et le fiscal, la communication et les relations avec les actionnaires.

Son résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de < 344 >K€ contre < 699 > K€ en 2004.

Le résultat financier est de 5 759 K€. Il comprend en recettes les dividendes des filiales à hauteur de 5 658 K€.

Le résultat de la société mère EXACOMPTA CLAIREFONTAINE s'élève à 9 069 K€ contre 5 650 K€ en 2004.

L'incidence des changements de méthodes comptables suite à l'application du nouveau règlement sur les actifs porte sur les amortissements dérogatoires qui sont majorés de 239 K€.

Depuis Janvier 2003, les filiales versent à EXACOMPTA CLAIREFONTAINE une redevance égale à 0,2 % de leur valeur ajoutée de l'exercice précédent.

Les sociétés têtes de sous-groupe (Exacompta, Papeteries de Clairefontaine, Clairefontaine Rhodia, AFA) garantissent tous les remboursements de leurs filiales emprunteuses auprès de leur société mère.

Résultat des cinq derniers exercices en euros

DATE D'ARRETE Durée de l'exercice	31/12/2005 12	31/12/2004 12	31/12/2003 12	31/12/2002 12	31/12/2001 12
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920	4 525 920
Nombre d'actions - ordinaires	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480	1 131 480
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffres d'affaires hors taxes	253 886	231 787	224 298	219 640	209 998
Résultat avant impôt, participations, Dot.amortissements et provisions	4 233 376	5 419 743	3 728 096	20 443 566	1 976 307
Impôts sur les bénéfices	< 5 072 034 >	< 550 498 >	396 772	< 131 965 >	< 278 038 >
Dot.amortissements et provisions	236 321	320 049	61 774	212 369	<322 248>
Résultat net	9 069 090	5 650 192	3 269 551	20 353 161	2 576 593
Résultat distribué	2 262 960	3 960 180	3 960 180	3 960 180	3 394 440
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot. Amortissement, provisions	8	5	3	18	2
Résultat après impôt, participation, dot. amortissements et provisions	8	5	3	18	2
Dividende	2	4	4	4	3
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	62	63	65	67	68
Masse salariale	4 177 294	4 652 040	4 767 323	5 087 252	5 313 417
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales)	1 656 715	1 700 096	1 833 570	1 884 054	1 836 366

2. EXAMEN ET ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES DE L'EXERCICE ECOULE

2.1 RESULTAT

(en milliers d'€uros)	*2005*
Chiffre d'affaires	***501 351***
Résultat d'exploitation	***8 114***
Résultat opérationnel	***7 392***
Résultat net avant IS	***4 955***
Résultat net après IS	***2 902***
Dont part des minoritaires	***< 143 >***
Part du groupe	***3 045***

Le périmètre de consolidation intègre pour 2005 les sociétés Interval Editions, Kerlude et la SCI de Pen Hoat.

Le cash flow consolidé du groupe Exacompta Clairefontaine se monte à 27 981 K€.

L'effectif du groupe est de 3 323 personnes contre 3 397 en 2004.

2.2 PRODUCTION PAPIER

En 2005, les prix des pâtes à papier que nous avons achetées ont été en hausse de près de 5 % et ceux de l'énergie se sont accrus de plus de 40 %.

A l'inverse, la baisse du prix des papiers pour bureautique s'est poursuivie pour atteindre plus de 15 % sur 3 ans. Les autres papiers ont été également sous la pression de la concurrence.

Dans ce contexte, nous avons développé la production de qualités supérieures et de papiers couleur.

2.3 FACONNES PAPIER

Dans un marché stagnant, notre diversification dans les articles d'éveil scolaire et de loisirs créatifs s'est poursuivie. Nous procédons actuellement à une rationalisation de notre offre dans ces nouveaux métiers.

L'augmentation de capacité de notre base logistique d'Ottmarsheim permet d'assurer le meilleur service vers les marchés européens.

2.4 ARTICLES DE BUREAU ET DE CLASSEMENT

Ce secteur est en pleine restructuration et la compétition pour des parts de marché reste très âpre, en particulier dans les produits à marque de distributeur. Nous consolidons notre implantation tant en France qu'à l'exportation.

2.5 AGENDAS ET PAPETERIE DE LUXE

Nos modèles et nos marques gardent la confiance des consommateurs. Nous restons attentifs à toutes les évolutions de leurs goûts et habitudes.

2.6 FILIALES ETRANGERES

Beaucoup d'entres elles poursuivent leur développement commercial. Grâce à nos plates-formes logistiques de taille européenne, nous pourrons encore rationaliser leur fonctionnement.

2.7 SITUATION FINANCIERE - ENDETTEMENT

Au 31 décembre 2005, pour un chiffre d'affaires de 501 351 K€, l'endettement financier du groupe s'élève à 106 355 K€ et les fonds propres à 344 301 K€.

Le groupe Exacompta Clairefontaine finance une grande partie de ses besoins court terme grâce aux billets de trésorerie émis sur le marché. Ils représentaient 47 800 K€ fin 2005.

Pour assurer son développement à moyen et long terme, le groupe a négocié une ligne de crédit avec ses partenaires bancaires. Cette ligne était utilisée pour 36 935 K€ au 31 décembre 2005.

Disposant d'une trésorerie active de 86 909 K€ lui permettant entre autres d'autofinancer une partie de ses investissements, le groupe affiche au 31 décembre 2005 un endettement financier net de 19 446 K€.

3. PROPOSITIONS

3.1 AFFECTATION DU RESULTAT

Le montant disponible à répartir est composé (en euros) :

du résultat net 2005	9 069 090,02
et du report à nouveau	137 329,24
	9 206 419,26

Nous vous proposons d'affecter ainsi ce montant disponible :

Premier dividende	453 454,50
Second dividende	1 809 505,50
Report à nouveau	443 459,26
Autres réserves	6 500 000,00
	9 206 419,26

Comme le capital de la société est divisé en 1 131 480 actions, chaque action ouvrirait droit à un dividende de 2,00 €. Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur de la loi 2003-1311 du 30 décembre qui a réformé le régime fiscal des distributions à compter de 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à un abattement de 40 %.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices.

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Total	Nombre d'actions
2002	3,50	1,75	5,25	1 131 480
2003	3,50	1,75	5,25	1 131 480
2004	3,50	-	3,50	1 131 480

3.2. ACTIONNAIRES ET MANDATAIRES

321. Titres et échanges

Le titre cotait 199 € le 3 janvier 2005 et termine l'année à 161,80 € alors que le nombre de titres échangés durant l'année s'est élevé à 23 187.

Notre actionnaire principal, les ETABLISSEMENTS CHARLES NUSSE, conserve 910 395 actions au 31 décembre 2005, soit 80,46 % du capital. La société FINANCIERE DE L'ECHIQUIER détient plus de 5 % du capital.

Les sociétés du groupe bénéficient de l'animation effectuée par les ETABLISSEMENTS CHARLES NUSSE et versent une redevance égale à 0,6 % de la valeur ajoutée de l'exercice précédent.

322. Jetons de présence

Votre conseil vous propose de fixer à 60 000 € le montant des jetons de présence qui seront versés aux Administrateurs de la société en 2006.

323. Administrateurs

Le conseil vous propose de nommer Monsieur Charles NUSSE comme administrateur de la société pour une durée de six ans. Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2011.

324. Liste des principaux mandats des administrateurs

MM. François NUSSE, Président et Directeur Général
Président d'Exacompta
Président du Directoire des Etablissements Charles Nusse

Jean-Claude Gilles NUSSE, Directeur Général
Gérant de AFA
Membre du Directoire des Ets Charles Nusse

Jean-Marie NUSSE, Directeur Général
Président des Papeteries de Clairefontaine
Membre du Directoire des Ets Charles Nusse

Guillaume NUSSE,
Président et Directeur Général de Clairefontaine Rhodia

Jérôme NUSSE, Directeur Général de Quo Vadis

Frédéric NUSSE,
Cogérant de Brause
Président du Conseil d'administration de Claircell

Mme Monique PRISSARD,
Représentant permanent des Etablissements Charles Nusse
Membre du Directoire des Etablissements Charles Nusse

4. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA DATE DE CLOTURE

Aucun événement significatif n'est intervenu entre le 1er janvier 2006 et le 23 mars 2006.

5. ACTIVITE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Les sociétés du groupe participent à différents programmes de recherche en relation avec le Centre Technique du Papier de Grenoble et différents laboratoires d'Universités.

6. IFRS

Les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 ainsi que ceux du 30 juin 2005 sont établis selons les normes IFRS.

7. MISE EN SECURITE DES CONDITIONS DE PRODUCTION ET DE GESTION

Les unités industrielles du groupe Exacompta Clairefontaine bénéficient de l'appui permanent d'un ingénieur en charge du traitement de la sécurité des Personnes et des Biens.

Son activité est constituée notamment de visites périodiques des unités, d'audits thématiques adaptés (machines, incendie et formations pour 2005) et d'entretiens avec les interlocuteurs locaux désignés. Ces trois axes font l'objet de rapports visant à améliorer les aspects techniques, organisationnels et comportementaux du traitement de la sécurité des unités.

La fréquence des accidents du travail avec arrêts a diminué de 27 % pour l'ensemble du Groupe entre 2001 et 2004, et est inférieure à celle de notre Branche professionnelle (en 2004, taux de fréquence de 21,9 pour le Groupe et de 34,5 pour notre Branche professionnelle).

On observe la même tendance positive pour la gravité des accidents avec arrêt qui s'améliore passant de 1,16 à 0,92 entre 2001 et 2004, alors que celle de notre Branche Professionnelle est de 1,68 en 2004.

Comme pour l'industrie en général, le nombre des maladies professionnelles imputées aux entreprises du groupe est en augmentation (3 en 2001 et 12 en 2004).

Le coût direct des accidents et maladies professionnelles passe de 1 542 K€ en 2001 à 1 958 K€ en 2005.

L'exercice 2005 n'a pas eu à déplorer de sinistre important. Cette année, l'accent a été mis sur le risque incendie. L'audit du risque incendie dans chaque unité en complément des missions effectuées par les assureurs, la mise en place de réseaux d'extinction automatiques à Sill et Quo Vadis ainsi que les exercices de formation du personnel ont notamment contribué à améliorer la maîtrise de ce risque.

8. INFORMATIONS SOCIALES

L'effectif total du groupe EXACOMPTA CLAIREFONTAINE était de 3 323 au 31 décembre 2005 contre 3 397 au 31 décembre 2004.

Les sociétés appliquent la convention collective de la production des papiers cartons et celluloses, ou celle des articles de papeterie.

Le comité de groupe réuni le 29 juin 2005 a commenté l'activité et les perspectives économiques et sociales.

9. ETAT DE LA PARTICIPATION DES SALARIES A L'ACTIONNARIAT - OBLIGATIONS ISSUES DE LA LOI SUR L'EPARGNE SALARIALE

Les actions détenues par le personnel de la société dans le cadre des dispositions prévues par l'article L225-102 du code de commerce (actions détenues dans le cadre d'un plan d'épargne entreprise), représentaient au 31 décembre 2005, moins de 3 % du capital.

10. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Suivi des émissions de gaz à effet de serre des sites papetiers français

Le dispositif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre est entré en vigueur en 2005.

Chaque Etat membre de l'Union a alloué aux entreprises de six secteurs industriels, dont l'industrie papetière, des quotas d'émission.

Le plan national d'allocation des quotas (exprimés en tonnes d'émission de CO_2 - dioxyde de carbone) a défini les seuils d'émission des trois sites français de production de papier du groupe.

Installation	Allocation annuelle	Allocation pour la période 2005 - 2007
CLAIREFONTAINE	108 010	324 029
MANDEURE	14 538	43 614
EVERBAL	31 581	94 742
Total	154 129	462 385

En 2005, les émissions des trois sites ont été inférieures aux quotas alloués.

Les Papeteries de Clairefontaine ont la particularité d'exporter du CO_2 vers une unité de production de carbonate de calcium précipité (PCC) installée sur leur site.

La production d'une tonne de PCC à partir de chaux nécessite 440 kg de CO_2.

Le CO_2 nécessaire à la réaction provient en quasi-totalité des fumées de combustion des chaudières de l'usine, ce qui permet une importante diminution des émissions du site.

Installation	Emissions brutes (t CO_2)	Exportation (t CO_2)	Emissions nettes (t CO_2)
CLAIREFONTAINE	86 872,3	10 685,5	76 186,8
MANDEURE	9 061,7	0	9 061,7
EVERBAL	21 297	0	21 297
Total	117 231	10 685,5	106 545,5

L'excédent de quotas pour 2005 s'élève donc à 47 583,5 tonnes de CO_2.

L'anticipation de cet excédent a permis de vendre 36 000 tonnes de CO_2 en vente en novembre 2005 pour un montant de 765 000 € pour l'ensemble des sites papetiers.

Certifications environnementales

- ISO 14 001 : Après les certifications des Papeteries de Clairefontaine (2001) et de Papeterie de Mandeure (2003), Everbal s'est engagé dans un processus de reconnaissance de son système de management environnemental en 2005. Ce dernier site devrait être certifié début mars 2006.

- PEFC et FSC : Depuis avril 2005, Papeteries de Clairefontaine ont obtenu le droit d'usage de la marque PEFC (Pan European Forest Certification). Le logo PEFC atteste que le bois qui a servi à fabriquer les produits marqués a été récolté dans des forêts dont les propriétaires se sont engagés à respecter les règles de la gestion forestière durable. Il garantit également que les industriels qui les ont transformés ont satisfait aux obligations de la chaîne de contrôle PEFC.

Depuis septembre 2005, Papeteries de Clairefontaine sont également certifiées FSC (Forest stewardship council) pour la fabrication de papiers DCP (Digital Color Printing).

Papeterie de Mandeure devrait obtenir les mêmes droits d'usage (PEFC et FSC) au premier semestre 2006.

- NF Environnement : Les Papeteries Sill ont obtenu le droit d'usage de la marque NF Environnement pour les cahiers (piqués, brochés, reliés), feuilles simples, copies doubles et carnets. Le logo apposé sur les articles atteste que les impacts environnementaux de toute la chaîne de fabrication ont été pris en compte (gestion durable des forêts, limitation des déchets, recyclabilité du produit…).

Distinction

Papeteries de Clairefontaine a été récompensé le 19 janvier dernier lors de la 4ème édition du Trophée « Ethique et Gouvernance » décerné par l'Ecole des Dirigeants et Créateurs d'entreprise (EDC).

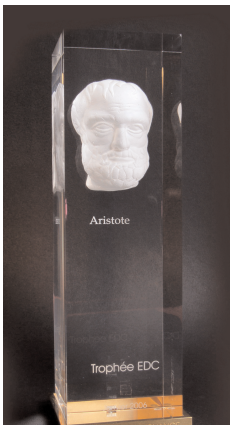

La société a été distinguée dans la catégorie « entreprise de taille moyenne » pour :

• sa politique environnementale forte :
- Gestion saine et écologique des forêts d'Europe et d'Amérique du Nord : utilisation de pâtes à papier provenant à 100 % de forêts gérées durablement,
- Protection de l'eau : performance de sa station d'épuration,
- Economie d'énergie : production combinée de vapeur et d'électricité grâce à son unité de cogénération.

• son engagement citoyen exemplaire :
- Partenariat avec l'UNICEF en faveur d'un enseignement de qualité pour tous les enfants du monde : opération « L'école, c'est ma liberté ».
- Création d'un site Internet www.clairacademy.com dédié à l'orientation des collégiens et des lycéens et à l'élaboration de leur projet professionnel.

11. PERSPECTIVES

Au cours des quatre premiers mois de l'exercice 2006, le secteur papetier comme la fabrication d'articles de papeterie continuent à connaître des difficultés : renchérissement des prix des matières premières, très forte hausse des coûts de l'énergie et des coûts logistiques, concurrence internationale et surcapacités de production persistantes.

Les performances des secteurs papetiers et transformation continueront à en être affectées au premier semestre 2006. En fin de 1er trimestre 2006, des hausses de prix commencent à s'imposer, qui pourraient permettre un raffermissement des marges. Les hausses devront être confirmées et renouvelées pour conforter les performances opérationnelles des deux secteurs d'activité du groupe.

Dans le même temps, des restructurations sont en cours dans plusieurs unités tant dans le secteur papetier que dans la fabrication d'articles de papeterie. Leurs conséquences pourraient encore peser sur l'exercice 2006 et bénéficieront à l'exercice 2007. Le groupe continue à conforter sa structure financière et reste attentif à toutes opportunités de croissance interne et externe.

ORGANIGRAMME DU GROUPE AU 15 AVRIL 2006

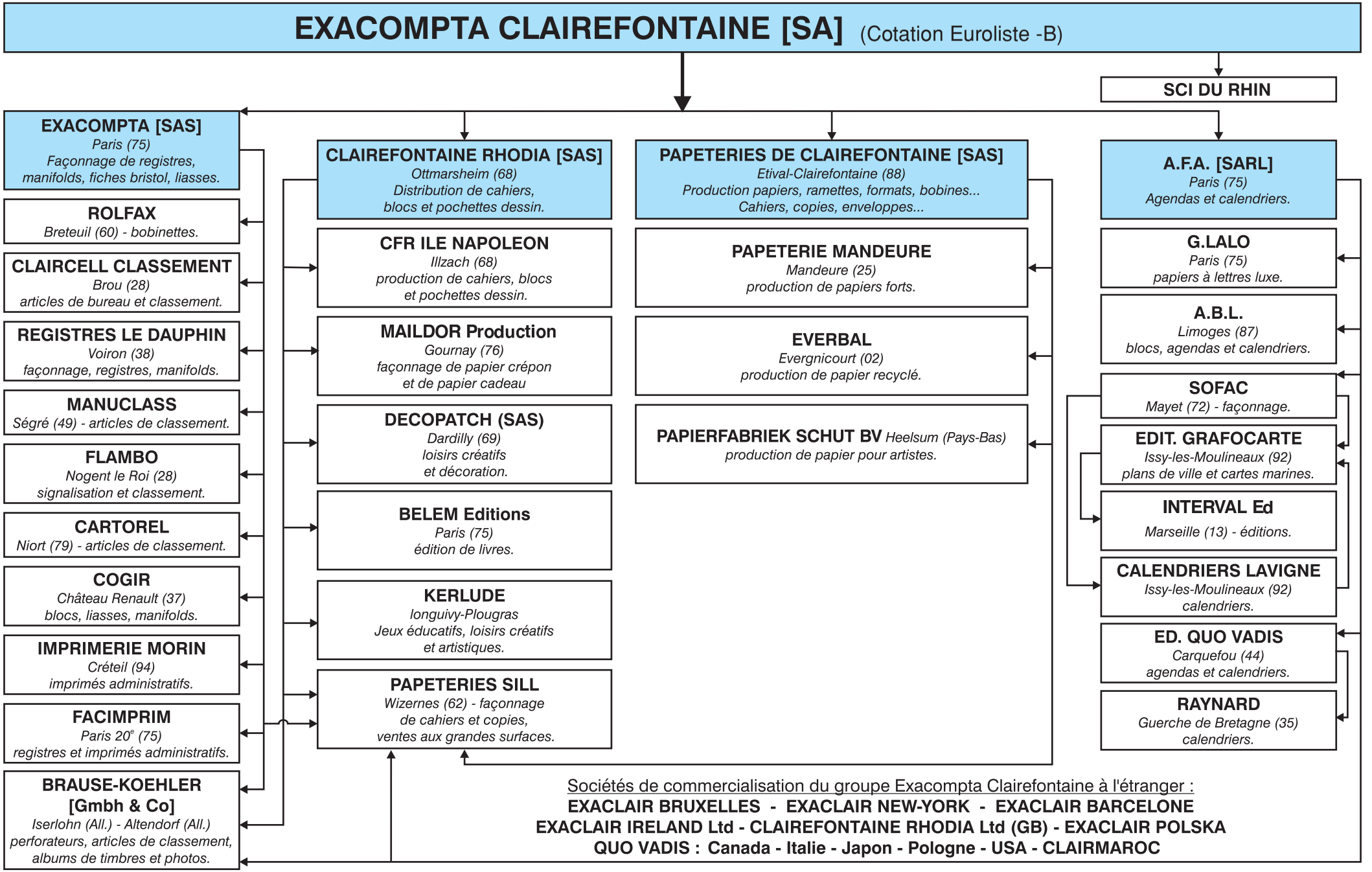

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ET DU CONTROLE INTERNE

Exercice clos le 31 décembre 2005

Chers actionnaires,

La loi de sécurité financière du 1er août 2003 fait obligation au président du conseil d'administration de rendre compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration, de l'étendue des pouvoirs des directeurs généraux ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

C'est pour respecter cette obligation inscrite à l'article L. 225-37 du Code du commerce que je vous communique les informations suivantes :

1 – Préparation et organisation des travaux du conseil d'administration

Le conseil, je vous le rappelle, est composé de neuf membres :

MM. François NUSSE, mandat jusqu'en 2008
Jean-Claude Gilles NUSSE, mandat jusqu'en 2009
Jean-Marie NUSSE, mandat jusqu'en 2011
Guillaume NUSSE, mandat jusqu'en 2010
Jérôme NUSSE, mandat jusqu'en 2010
Frédéric NUSSE, mandat jusqu'en 2010
Dominique DARIDAN, mandat jusqu'en 2011
Henri de VERTHAMON, mandat jusqu'en 2007
Ets Charles NUSSE, représentés par Mme Monique PRISSARD, mandat jusqu'en 2010

Le président directeur général, qui a en charge la présidence du holding familial Etablissements Charles Nusse ainsi que de la SAS Exacompta et ses filiales, est entouré de deux directeurs généraux administrateurs et d'un directeur général adjoint non administrateur. Aucune limitation n'a été apportée par le conseil d'administration aux pouvoirs du président directeur général et des directeurs généraux.

Les commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du conseil d'administration qui arrêtent les comptes annuels, les comptes semestriels et toutes les réunions ayant pour objet l'examen des comptes.

Les convocations sont faites par écrit huit jours au moins à l'avance.

Les réunions se tiennent au siège social ou au siège d'une filiale à Paris.

Le conseil s'est réuni quatre fois depuis le 1er janvier 2005. Le conseil du mois de mars a approuvé les comptes de l'exercice précédent et a préparé l'Assemblée. Le conseil de juin a examiné la situation intermédiaire, notamment la conjoncture du début d'exercice et les soldes intermédiaires de

gestion et d'autres thèmes particuliers. Le conseil d'octobre a examiné en particulier les comptes du premier semestre de l'exercice et le dernier a notamment autorisé les conventions passées avec des sociétés du groupe.

Un ou plusieurs autres conseils se tiennent si les circonstances l'exigent, notamment en cas de perspectives de développement externe significatif. En effet, les décisions sont prises collégialement dans ces circonstances, même si cette démarche collective n'est pas expréssement prévue par les statuts, il en est d'ailleurs de même pour les principaux investissements industriels.

Les conseils de mars & septembre sont suivis par un communiqué à l'attention de tous les actionnaires.

La présence physique des membres aux réunions est requise, le conseil ne prévoyant pas le recours à des moyens de visioconférence.

Les membres du conseil ont témoigné d'une grande assiduité, aucun absentéisme n'est à déplorer.

Aucune réunion n'a été provoquée à l'initiative d'administrateurs ou des directeurs généraux.

Pour permettre aux membres du conseil de préparer utilement les réunions, le président leur communique toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Lors du conseil d'administration suivant la clôture semestrielle et annuelle des comptes, chaque société du groupe est tenue de présenter un rapport de gestion comportant obligatoirement en plus de son bilan l'analyse des éléments suivants :
- matières premières (pâte à papier en particulier)
- résultats commerciaux
- finition et logistique
- services techniques
- résultat industriel
- gestion comptable et financière
- investissements
- perspectives et risques

Lors des conseils de mars & septembre, les administrateurs prennent connaissance des comptes consolidés du groupe et des comptes consolidés des sous-groupes. Ces comptes consolidés comportent un certain nombre d'analyses :
- variation des capitaux propres,
- contribution au résultat consolidé par société,
- contribution aux réserves consolidées par société,
- contribution aux capitaux propres par société,
- SIG consolidés.

Le projet des comptes annuels est transmis aux administrateurs huit jours au minimum avant la réunion du conseil appelé à les arrêter.

Chaque fois qu'un membre du conseil en fait la demande, le président lui communique immédiatement ou rapidement les informations et documents complémentaires qu'il désire recevoir.

2 – Procédures de contrôle interne mis en place par la société

2.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne se définit comme un processus mis en oeuvre à la fois par le Conseil d'Administration, la Direction Générale et le personnel d'un groupe destiné à donner une assurance raisonnable concernant la réalisation d'objectifs dans les domaines suivants :

- efficacité et efficience des opérations
- fiabilité de l'information financière
- conformité aux lois et réglements en vigueur.

Le contrôle interne consiste en l'ensemble des méthodes que le management a mis en oeuvre pour donner une assurance raisonnable concernant la réalisation des objectifs et prévenir la survenance d'événements préjudiciables.

2.2 Finalités et limites

Le contrôle interne assure une maîtrise des opérations de l'entreprise et la protége contre différents types de risques, notamment :

- les irrégularités et les fraudes,
- l'omission ou l'inexactitude significative dans le traitement des informations, et par là-même dans les états financiers,
- le non respect des obligations légales et contractuelles de l'entreprise,
- la destruction, la dégradation ou la disparition des actifs, la mauvaise évaluation du patrimoine.

Un système de contrôle interne, aussi bon soit-il, ne peut que fournir une assurance raisonnable et non une garantie absolue quant à la réalisation des objectifs de l'entreprise, tant par la limite inhérente à tout processus mis en oeuvre par des êtres humains que par les contraintes de ressources dont toute entreprise doit tenir compte.

Le groupe s'appuie sur quatre types d'informations pour assurer son pilotage :

- les comptes sociaux (2 fois/an),
- les comptes consolidés (2 fois/an),
- les comptes trimestriels (non publiés),
- les comptes prévisionnels (non publiés).

2.3 Les procédures

Les procédures qui s'appliquent aux différentes sociétés du groupe et peuvent être synthétiquement décrites :

- <u>en matière comptable et financière</u>
  * établissement de comptes prévisionnels
  * suivi budgétaire
  * suivi du chiffre d'affaires intra-groupe
  * rapprochements comptables intra-groupe
  * suivi des soldes intermédiaires de gestion mensuels et cumulés
  * situation de trésorerie mensuelle et cumulée
  * composition et performance du portefeuille de placements
  * suivi mensuel des engagements financiers court et moyen terme des filiales avec transmission et contrôle des besoins en fonds de roulement d'exploitation.

Le recensement systématique des risques est la première étape du contrôle interne. La cartographie des risques du groupe ne présente pas de particularités très spécifiques, les principaux enjeux sont les suivants :
- maîtrise des achats de matières premières,
- maîtrise des processus de fabrication,
- risque environnemental,
- protection des actifs et des sites industriels,
- contrôle de l'utilisation des instruments financiers et couverture du risque de change.

Le contrôle interne en matière d'instruments financiers fait l'objet d'un contrôle spécifique par la Direction Générale, aussi bien en ce qui concerne les types d'instruments utilisés que les niveaux de risques maximaux encourus qui sont mesurés quotidiennement. Ces instruments financiers (contrats ou options) sont de deux natures. Soit ils constituent une opération de couverture en permettant de réduire le risque de variation de valeur d'un élément de l'actif ou du passif ou bien encore d'un engagement ou d'une transaction future non encore matérialisée avec lesquels ils sont corrélés, soit ils ont un caractère purement financier dans le cas d'encours complémentaire.

- dans les autres domaines, un certain nombre de rapports réguliers sont publiés
  * rapports de production,
  * suivi des résultats industriels mensuels et cumulés,
  * certification ISO 9000 et ISO 14000,
  * sécurité.

La société n'a pas organisé de service dédié au contrôle interne, chargé d'effectuer des vérifications pour son compte (tant en son sein qu'au sein des sociétés qu'elle contrôle).

Les opérations concourant à l'exercice des activités sociales du groupe comme à leur traduction dans les comptes sont vérifiées, sans nécessairement une formalisation des procédures appliquées, par la direction générale ou ses délégataires ou ses mandataires, avec pour objectif général de respecter ou faire respecter les lois, règlements et normes en vigueur et de mettre tout en oeuvre pour éviter la survenance de sinistres susceptibles de mettre en cause la pérennité du groupe.

> La société utilise les systèmes et logiciels comptables ou progiciels suivants :
- ETAFI, Reflex (consolidation)
- Eurocomptos, SAP, Movex (comptabilité & finances)
- GSI Zadig (gestion du personnel)

> Les sociétés du groupe ont notamment souscrit les contrats d'assurance suivants :
- multirisque industrielle
- assurance bris de machine, frais et pertes financières sur cogénération
- multirisque propriétés immobilières
- responsabilité civile générale
- responsabilité atteinte à l'environnement
- assurance automobile personnel en mission
- assurance flotte automobile (y compris véhicules de manutention)
- assistance aux personnels et véhicules

Le Président du Conseil d'Administration

Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes sociaux

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2005 (EN K€)

ACTIF		2005	2004
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles			
	Concessions, brevets, licences, marques	21	
Immobilisations corporelles			
	Terrains	1 535	1 420
	Constructions	1 239	8
	Autres	9	8
	Immobilisations corporelles en cours	146	
Immobilisations financières			
	Participations	288 591	286 137
	Créances rattachées à des participations		571
	Autres titres immobilisés	107	107
	Prêts	38 084	36 454
	Autres	4	4
		329 736	324 709
Actif circulant			
Stocks		15	15
Avances et acomptes versés sur commandes		26	31
Créances	Créances clients & comptes rattachés	2 005	2 405
	Autres	98 770	76 414
Valeurs mobilières de placement			1 919
Disponibilités		902	771
Comptes de régularisation			
	Charges constatées d'avance	304	297
		102 022	81 852
Ecarts de conversion Actif		140	264
TOTAL GENERAL		431 898	406 825

PASSIF		2005	2004
Capitaux propres			
	Capital social	4 526	4 526
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	162 566	162 566
	Ecarts de réévaluation	485	485
	Réserves		
	Réserve légale	453	453
	Réserves réglementées		9 094
	Autres réserves	126 547	115 752
	Report à nouveau	137	147
	Résultat de l'exercice (bénéfice)	**9 069**	**5 650**
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	245	5
Total des Capitaux propres		304 028	298 678
Provisions pour risques & charges			
	Provisions pour risques	656	404
	Provisions pour charges	318	356
		974	760
Dettes	Emprunts et dettes auprès des ets de crédit	85 899	65 894
	Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	919	1 214
	Dettes fiscales et sociales	1 182	1 240
	Autres dettes	38 657	38 761
Comptes de régularisation			
	Produits constatés d'avance	99	81
		126 756	107 190
Ecarts de conversion Passif		140	197
TOTAL GENERAL		431 898	406 825

COMPTE DE RESULTAT	2005	2004
Produits d'exploitation		
Production vendue (biens et services)	254	232
Subventions d'exploitation	10	
Reprises sur provisions et amort / transfert charges	7 162	7 757
Autres produits	470	474
Total Produits d'exploitation	7 896	8 463
Charges d'exploitation		
Achats et autres approvisionnements	5	5
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	2192	2 583
Impôts & taxes et versements assimilés	119	141
Salaires et traitements	4177	4 652
Charges sociales	1657	1 700
Dotations aux amortissements et provisions		
Amortissements sur immobilisations	22	13
Provisions sur immobilisations		
Provisions sur actif circulant		
Provisions pour risques & charges		
Autres charges	68	68
Total Charges d'exploitation	8 240	9 162
RESULTAT D'EXPLOITATION	-344	-699
Produits financiers		
de participation	5 658	5 852
d'autres valeurs mobil. et créanc. actif imm.	1 079	899
Autres intérêts et produits assimilés	2 796	2 084
Reprises sur provisions et transferts de charges	66	86
Diférences positives de change	247	70
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières	8	12
	9 854	9 003
Charges financières		
Dotations aux amortissements et provisions	317	405
Intérêts et charges assimilés(4)	3 778	2 654
Différences négatives de change		208
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières		
	4 095	3 267
RESULTAT FINANCIER	5 759	5 736
RESULTAT COURANT avant impôts	5 415	5 037
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	83	78
Sur opérations en capital		3
Reprises sur provisions et transferts de charges	5	
	88	81
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 500	
Sur opérations en capital		16
Dotations aux amortissements & provisions	6	2
	1 506	18
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1418	-63
Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
Impôts sur les bénéfices	-5072	-550
Total des Produits	17 838	17 547
Total des Charges	8 769	11 897
BENEFICE	9 069	5 650

ANNEXE DES COMPTES SOCIAUX

ARRETES AU 31 DECEMBRE 2005

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06
L'application de la nouvelle réglementation sur les actifs et ses impacts sont décrits dans le paragraphe "Immobilisations corporelles"

Abandon de créance
Un abandon de créance de 1 500 K€ a été octroyé à une société du groupe.

Transmission Universelle de Patrimoine
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE a absorbé sa filiale STUDIUM à effet comptable au 13 novembre 2005.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de l'application des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs applicables à compter du 1er janvier 2005 ;
- indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles
Les immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels.

Immobilisations corporelles
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.
La société a appliqué pour la première fois les règlements CRC 2002-10 et 2004-06 relatifs respectivement à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.
Ce changement de méthode comptable a été appliqué de manière rétrospective.
Les durées d'amortissement ont été basées sur la durée d'usage en général plus longue que la durée fiscale. En contrepartie et pour conserver l'avantage fiscal, un amortissement dérogatoire a été comptabilisé. L'impact au 1er janvier 2005 est de 239 K€.
Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie probable d'utilisation.

	Amortissement économique		Amortissement fiscal	
	mode	durée	mode	durée
Logiciels	L	1 à 3 ans	L et D	1 à 3 ans
Constructions	L	10 à 50 ans	L	10 à 20 ans
Matériels	L	4 ans	D	4 ans
Autres immobilisations corporelles	L	3 à 5 ans	D	3 à 5 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT :

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. La valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée par référence à la situation nette, éventuellement consolidée quand il s'agit d'un groupe de filiales, et aux perspectives de chaque filiale ou groupe de filiales.

STOCKS :

Est retenu en stock l'achat effectué en 1997 de bois de résineux sur pied. Une provision pour dépréciation de 183 K€ a été constituée pour constater les conséquences de la tempête du 26/12/1999.

CREANCES ET DETTES :

Les créances et dettes ont été valorisées à leur valeur nominale, une provision pour dépréciation de créances est constituée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du dernier cours de change à la clôture de l'exercice.

Les différences résultant de cette évaluation sont inscrites en écart de conversion actif ou passif. Les écarts de conversion actifs font l'objet de provisions pour pertes de change.

CAPITAL SOCIAL

		Valeur nominale
Nombre d'actions au 1er janvier	1 131 480	4 €
Nombre d'actions au 31 décembre	1 131 480	4 €

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres 31/12/2004	**298 678**
Distribution de dividendes	-3 960
Variation des provisions réglementées	241
Résultat de l'exercice	9 069
Capitaux propres 31/12/2005	**304 028**

PROVISIONS REGLEMENTEES

Les amortissements dérogatoires s'élèvent à fin 2005 à 245 K€ essentiellement suite à l'application de la nouvelle réglementation sur les actifs, telle que décrite dans la note relative aux immobilisations corporelles.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions comprennent notamment :
* la provision pour indemnités de départ en retraite a été déterminée selon un calcul actuariel selon les hypothèses suivantes :
- l'évolution des salaires,
- un taux d'actualisation de 2,047 %
Le montant total de l'engagement de retraite s'élève à 317 789 € charges sociales comprises,

* une provision pour perte de change et sur instruments financiers.

COMPARABILITE DES COMPTES ANNUELS

Les comptes 2005 sont comparables à ceux de 2004 à l'exception de l'incidence sur les amortissements dérogatoires, mentionnée au paragraphe "Provisions réglementées".

Dans le compte de résultat, la dotation aux amortissements 2005 est scindée en :
- dotation d'exploitation pour 22 K€
- dotation exceptionnelle pour 6 K€

EFFECTIF

L'effectif de la société mère est de 62 personnes (cadres administratifs : 2, cadres commerciaux : 60).

Les coûts commerciaux sont refacturés aux filiales et comptabilisés en transfert de charges.

REMUNERATIONS

Les membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérés par la société.

Les jetons de présence s'élèvent à 60 000 €.

IDENTITE DE LA SOCIETE MERE CONSOLIDANT LES COMPTES DE LA SOCIETE

Ets Charles NUSSE SA au capital de 1 632 000 €, pourcentage détenu : 80,46 %.

INTEGRATION FISCALE

Toutes les filiales consolidées par intégration globale sont intégrées fiscalement, sauf les sociétés étrangères et les sociétés Quo Vadis, Obolding, Raynard, Ludapi, Papeterie de Vérilhac Frères, Kerlude, Flambo, SCI Pen Hoat, Belem Editions, Interval Editions, Kerlude et la SCI de Pen Hoat.

La société tête de groupe est la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE.

Les économies d'impôt réalisées par la société mère sont rétrocédées aux filiales lorsqu'elles redeviennent bénéficiaires et peuvent imputer leurs propres déficits. L'économie d'impôt réalisée en 2005 se monte à 3 248 K€. Une créance de carry back a été comptabilisée pour 1 824 K€.

INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

IMMOBILISATIONS

K€	Début exercice	Acquisitions
Immobilisations incorporelles	27	34
Immobilisations corporelles	1 656	1 794
Immobilisations financières	323 397	12 553
TOTAL GENERAL	**325 080**	**14 381**

K€	Cessions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	-	61
Immobilisations corporelles	-	3 450
Immobilisations financières	9 040	326 910
TOTAL GENERAL	**9 040**	**330 421**

AMORTISSEMENTS

K€	Début exercice	Dotations	Reprise	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	27	13		40
Immobilisations corporelles	* 511	10		521
TOTAL GENERAL	**538**	**23**		**561**

K€	Linéaires
Immobilisations incorporelles	13
Immobilisations corporelles	10
TOTAL GENERAL	**23**

* dont 290 K€ relatif à la transmission universelle de patrimoine de la société Studium

PROVISIONS

	Début	Dotations	Reprises	Reprises Prov. non utilisées	Fin exercice
Amortissements dérogatoires	(1) 244	6	5		245
TOTAL PROV. REGLEMENTEES	0	6	5		245
Provisions pour pensions, obligations simil.	356		38		318
Prov.pour pertes de change et sur marchés à terme	404	317	66		655
TOTAL PROV. RISQUES ET CHARGES	760	317	104		973
Stocks	183				183
Autres immobilisations financières	124				124
TOTAL PROV. POUR DEPRECIATION	307				307
TOTAL GENERAL	1067	323	109		1525
Dotations et reprises d'exploitation			38		
Dotations et reprises financières		317	66		
Dotations et reprises exceptionnelles		6	5		

(1) dont 239 K€ d'impact de changement de méthode comptable

CREANCES ET DETTES

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	38 084	6 170	31 914
Autres immobilisations financières	4	4	
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances Clients	2 005	2 005	
Personnel et comptes rattachés	17	17	
Séc. Sociale et autres organ. sociaux	185	185	
Etat : impôt sur les bénéfices	8 957	8 957	
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	25	25	
Filiales Groupe	89 570	89 570	
Débiteurs divers	15	15	
Charges constatées d'avance	304	304	
Total Général	**139 166**	**107 252**	**31 914**

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	+ d'1 an / 5 ans au +	A plus de 5 ans
Emprunts & dettes / Ets de crédit	85 899	85 441	305	153
Fournisseurs, comptes rattachés	919	919		
Personnel et comptes rattachés	680	680		
Sécurité sociale, aut.org.sociaux	359	359		
Impôt sur les bénéfices				
Etat :Taxe sur la valeur ajoutée	143	143		
Etat : autres impôts, taxes assimilées				
Filiales Groupe	38 659	38 659		
Produits constatés d'avance	99	99		
TOTAUX	**126 758**	**126 300**	**305**	**153**

PROGRAMME D'EMISSION DE BILLETS DE TRESORERIE

Les billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine ont une échéance fixe et une durée au maximum de 365 jours. Ces billets de trésorerie font l'objet d'une rémunération au taux fixe, déterminée au moment de l'émission. Le plafond de l'encours pour l'année est prévu à 125 000 K€ (utilisation au 31/12/2005 : 47 800 K€).

LIGNE DE TIRAGE

Elle est négociée auprès de plusieurs banques. Le montant maximal négocié au 31 décembre 2005 s'élève à 105 000 K€. L'échéance est comprise entre 1 et 4 ans. Au 31 décembre 2005, cette ligne de tirage a été utilisée à hauteur de 36 935 K€.

ELEMENTS RELEVANT DE PLUSIEURS POSTES DE BILAN

K€	Entreprises liées
ACTIF IMMOBILISE	
Participations	288 591
Prêts	38 060
ACTIF CIRCULANT	
Créances clients, comptes rattachés	2 004
Autres créances	89 585
DETTES	
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	21
Autres dettes	38 756
Produits financiers	9 533
dont produits de participation	5 658
Charges financières	1 516
Autres produits	460
Transfert de charges	7 066
Loyers	254

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

Nature des Charges - K€	2005	2004
Charges exceptionnelles de gestion	1 500	
Valeurs comptables Immo financières cédées		
Valeurs comptables Immo corporelles cédées		16
Dotation amortissements exceptionnels Immo corporelles		
Dotation amortissements dérogatoires	6	2
TOTAL	**1 506**	**18**

Nature des Produits - K€	2 005	2 004
Produits cessions immobilisations corporelles		3
Produits cessions immobilisations financières		
Produits exceptionnels divers	83	78
Reprise sur amortissements dérogatoires	5	
Reprise sur provisions rsiques et charges exceptionnels		
TOTAL	**88**	**81**

CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Nature des Charges - K€	2005	2004
Intérêts sur les billets de trésorerie	1 211	1 045
Intérêts bancaires & sur comptes courants	1 021	1 038
Dotations Provisions	317	405
Intérêts sur ligne de tirage	836	570
Autres charges financièrs	710	209
TOTAL	**4 095**	**3 267**

Nature des Produits - K€	2 005	2 004
Revenu des titres de participations	5 658	5 852
Autres intérêts de produits assimilés	2 796	2 084
Gains de change	246	70
Produits autres valeurs mobilières	1 079	899
Reprise sur provision	67	86
Produits nets sur cessions valeurs mobilières	8	12
TOTAL	**9 854**	**9 003**

REPARTITION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

Répartion	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net après impôt
Résultat courant	5 415	5 072	10 487
Résultat exceptionnel	< 1 418 >		< 1 418 >
RESULTAT COMPTABLE	**3 997**	**5 072**	**9 069**

SITUATION FISCALE DIFFEREE ET LATENTE

Bases fiscales en K€	Montant
IMPOT DU SUR :	
Provision réglementées	
Provision pour hausse de prix	
Amortissements dérogatoires	245
TOTAL ACCROISSEMENTS	245
IMPOT PAYE D'AVANCE SUR :	
Charges non déductibles temporairement (à déduire l'année suivante) :	
Congés payés	373
Autres	656
A déduire ultérieurement :	
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	318
TOTAL ALLEGEMENTS	1 347
SITUATION FISCALE DIFFEREE NETTE	1 102

ENGAGEMENT HORS BILAN

Instruments financiers

La société utilise des produits dérivés principalement à des fins de couverture contre les risques de taux. Quant aux opérations relatives à la couverture contre les risques de change, elles sont non significatives.
La valorisation des instruments financiers au 31décembre 2005 est de - 491 K€.

Risques de taux d'intérêts

Afin de se protéger contre les variations de taux d'intérêts, le groupe a mis en place des couvertures sous forme de contrats d'échange de taux, de SWAP, de CAP, de FLOOR.

Les types d'instruments qui peuvent être utilisés, ainsi que les niveaux de risques maximaux encourus sont déterminés par la direction générale. Le risque est contrôlé quotidiennement.

Portefeuille d'instruments financiers au 31 décembre 2005 en K€

Maturité résiduelle	Total	< 1 an	1 an << 5 ans	5 ans <
Swaps de taux	33 140	4 003	26 046	3 091
Achat de Cap	15 782	595	15 000	187
Ventes de Floor	7 891	297	7 500	94
TOTAL	**56 813**	**4 895**	**48 546**	**3 372**

Il est à noter qu'un contrat swap de taux, dont la date de commencement est fixé au 10 janvier 2006, a été signé fin décembre 2005. Le montant du notionel est fixé à 6 300 K€ et l'échéance finale est à plus de 5 ans.

LISTE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS - EUROS

Dénomination	Capital Capitaux propres	Quote-part % Dividendes	Val. Brutes Titres Val. Nettes Titres	Prêts Avances
FILIALES DIRECTES (plus de 50 %)				
PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	91 200 000	99.99	103 001 317	10 000 000
88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE	148 971 924	3 191 996	103 001 317	
EXACOMPTA	2 160 000	99.53	115 287 185	
138 quai de Jemmapes 75010 PARIS	84 040 577	725 598	115 287 185	
ATELIERS DE FAB. D'AGENDAS	1 440 000	99.53	49 408 794	4 500 000
132 quai de Jemmapes 75010 PARIS	40 735 215	1 513 902	49 408 794	
CLAIREFONTAINE RHODIA	17 241 498	99.98	20 889 921	2 445 000
68490 OTTMARSHEIM	17 268 443	225 856	20 889 921	
SCI DU RHIN	1 500	100.00	1 524	
68490 OTTMARSHEIM	1 131 207		1 524	

Certaines informations comptables relatives aux Filiales ne sont pas fournies en raison du préjudice grave qui pourrait résulter de leur divulgation.

INVENTAIRE DES VALEURS MOBILERES DETENUES EN PORTEFEUILLE

Nombre de titres	***Dénomination***	***% de participation***	***Valeur nette d'inventaire***
5 699 994	***Papeteries de Clairefontaine***	***99,99***	***103 001 317***
134 370	***Exacompta***	***99,53***	***115 287 185***
89 580	***Ateliers de Fabrication d'Agendas***	***99,53***	***49 408 793***
161 892	***Clairefontaine Rhodia***	***99,98***	***20 889 921***
1 000	***S.C.I. du Rhin***	***100***	***1 524***
1	***COGIR***	***0,06***	***34***
50	***Papeteries Verilhac Frères***	***0,30***	***2 618***
2 549	***G.F. Vala***	***24,17***	***107 455***
1	***Coop. Forest.Lorraine***	***N.S.***	***178***

PROJET D'AFFECTATION DU RESULTAT

Origines	K€uros
Report à nouveau antérieur	137
Résultat de l'exercice	9 069
	9 206
Affectations	
Autres réserves	6 500
1er dividende	453
2ème dividende	1 810
Report à nouveau	443
	9 206

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapports des commissaires aux comptes

KPMG AUDIT

523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

SEREC AUDIT

Commissaire aux Comptes
25, rue Charles Fourier
75640 Paris Cedex 13

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapport général des Commissaires aux Comptes

Exercice clos le 31 décembre 2005
Exacompta Clairefontaine S.A.
88480 Etival-Clairefontaine
Ce rapport contient 4 pages

KPMG AUDIT

523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

SEREC AUDIT

Commissaire aux Comptes
25, rue Charles Fourier
75640 Paris Cedex 13

Exacompta Clairefontaine S.A.

Siège social : 88480 Etival-Clairefontaine
Capital social : €.4 525 920

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société EXACOMPTA CLAIREFONTAINE S.A. tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables intervenus au cours de l'exercice, exposés dans la rubrique de l'annexe « règles et méthodes comptables », résultant de l'application des règlements du C.R.C. n°2002-10, relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs, et 2004-06, relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs.

2. Justification des appréciations

En applications des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et principes comptables

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux titres de participation, autres titres immobilisés et valeurs mobilières de placement.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous nous sommes également assurés du bien fondé des changements de méthodes comptables mentionnés ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion sans réserve, exprimée dans la première partie du rapport.

3. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels appellent de notre part l'observation suivante :

En application de la loi, nous vous signalons que les informations prévues par l'article L.225-102-1 du Code de commerce, ne figurent pas dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Villers-lès-Nancy et Paris, le 2 mai 2006

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Christophe BERNARD
Associé

SEREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

Dominique GAYNO
Associé

KPMG AUDIT

523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

SEREC AUDIT

Commissaire aux Comptes
25, rue Charles Fourier
75640 Paris Cedex 13

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005
Exacompta Clairefontaine S.A.
88480 Etival-Clairefontaine
Ce rapport contient 3 pages

KPMG AUDIT

523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

SEREC AUDIT

Commissaire aux Comptes
25, rue Charles Fourier
75640 Paris Cedex 13

Exacompta Clairefontaine S.A.

Siège social : 88480 Etival-Clairefontaine
Capital social : €.4 525 920

Rapport spécial
des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous devons vous présenter un rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En l'application de l'article L.225-40 du code de commerce nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention avec BRAUSE Gmbh

- Personne concernée : Frédéric NUSSE
- Date de l'autorisation : 2 décembre 2005
- Nature et objet : Subvention accordée
- Modalités : Au titre de cette convention, votre société a enregistré une charge de 1 500 000 € sur l'exercice.

Convention avec la SCI DU RHIN

- Personne concernée : Jean-Marie NUSSE
- Date de l'autorisation : 2 décembre 2005
- Nature et objet : Abandon de créance
- Modalités : Au titre de cette convention, votre société a comptabilisé une charge de 709 941 € sur l'exercice.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention avec les sociétés du groupe Exacompta Clairefontaine

- Nature et objet : La société Exacompta Clairefontaine S.A. met à la disposition des sociétés du groupe une assistance administrative, juridique et commerciale.
- Modalités : Depuis le 1er janvier 2003, Exacompta Clairefontaine S.A. perçoit de chacune des sociétés du groupe une redevance égale à 0,2 % de sa valeur ajoutée de l'exercice précédent. Au titre de l'exercice 2005, le produit comptabilisé dans les comptes d'Exacompta Clairefontaine s'élève à 460 463 €.

Convention avec Clairefontaine Rhodia

- Nature et objet : La société Exacompta Clairefontaine S.A. donne en location à la société Clairefontaine Rhodia un ensemble immobilier d'habitation situé à Mulhouse.
- Modalités : Cette convention fait suite à la transmission universelle de patrimoine entre votre société et la SA Studium. Au titre de cette convention, votre société n'a enregistré aucun produit sur l'exercice.

Villers-lès-Nancy et Paris, le 2 mai 2006

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

SEREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

Christophe BERNARD
Associé

Dominique GAYNO
Associé

KPMG AUDIT

523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

SEREC AUDIT

Commissaire aux Comptes
25, rue Charles Fourier
75640 Paris Cedex 13

Exacompta Clairefontaine S.A.

Rapport des commissaires aux comptes

Etabli en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Exacompta Clairefontaine S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2005
Exacompta Clairefontaine S.A.
88480 Etival-Clairefontaine
Ce rapport contient 3 pages

KPMG AUDIT

523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

SEREC AUDIT

Commissaire aux Comptes
25, rue Charles Fourier
75640 Paris Cedex 13

Exacompta Clairefontaine S.A.

Siège social : 88480 Etival-Clairefontaine
Capital social : €.4 525 920

Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Exacompta Clairefontaine S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Exacompta Clairefontaine S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;

- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

KPMG AUDIT

SEREC AUDIT

Exacompta Clairefontaine S.A.
Rapport des commissaires aux comptes
établi en application du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Exacompta Clairefontaine S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Villers-lès-Nancy et Paris, le 2 mai 2006

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Christophe BERNARD
Associé

SEREC AUDIT
Commissaire aux Comptes

Dominique GAYNO
Associé

Exacompta Clairefontaine S.A.

Comptes consolidés

Bilan consolidé

en K€	31/12/2005	31/12/2004
ACTIFS NON COURANTS	232 504	227 797
Immobilisations incorporelles	13 067	11 083
Immobilisations incorporelles – goodwill	15 208	13 189
Immobilisations corporelles	200 638	195 154
Participation sociétés mises en équivalence		820
Autres actifs financiers	2 897	6 774
Impôts différés actifs	693	777
ACTIFS COURANTS	382 674	357 441
Stocks	133 292	139 741
Créances clients et autres créances	160 198	147 979
Acomptes versés	2 274	2 032
Liquidités et quasi-liquidités	86 909	67 689
TOTAL ACTIF	**615 178**	**585 238**

CAPITAUX PROPRES	344 301	348 423
Capital	4 526	4 526
Réserves liées au capital	220 367	218 677
Réserves consolidées	116 112	106 256
Ecart de conversion	-288	-572
Résultat - part du groupe	3 045	17 330
Capitaux propres – part du groupe	**343 762**	**346 217**
Intérêts minoritaires	539	2 206
DETTES NON COURANTES	98 458	97 221
Dettes portant intérêts - Echéance > 12 mois	57 786	53 913
Impôts différés	24 397	23 220
Dettes liées au crédit-Bail - Echéance > 12 mois	1 778	2 407
Provisions	14 499	17 681
DETTES COURANTES	172 420	139 594
Dettes fournisseurs	56 358	52 065
Dettes financières à court terme	64 087	39 516
Fraction à court terme des dettes portant intérêt	95	215
Dettes liées au crédit-Bail - Echéance < 12 mois	935	1 316
Provisions	2 001	1 785
Autres dettes	48 943	44 697
TOTAL PASSIF	**615 178**	**585 238**

Compte de résultat consolidé

en K€	31/12/2005	31/12/2004
Produits des activités ordinaires	501 351	510 384
- Ventes de produits	493 963	505 174
- Ventes de services	7 388	5 210
Autres produits opérationnels	29 039	14 899
- Reprises d'amortissements et de provisions	15 199	10 580
- Subventions	100	28
- Autres produits	13 740	4 291
Variation de stocks de produits finis et de travaux en-cours	-2 928	4 103
Production immobilisée	129	305
Marchandises et matières consommées	226 903	229 067
Charges externes	87 048	85 576
Frais de personnel	138 185	134 975
Impôts et taxes	13 306	12 584
Dotations aux amortissements et provisions	43 053	32 641
Autres charges opérationnelles	11 705	5 376
RESULTAT OPERATIONNEL	**7 392**	**29 471**
Dépréciation des goodwill	1 229	858
RESULTAT OPERATIONNEL – après dépréciation des goodwill	**6 163**	**28 613**
Résultat financier	-1 208	-1 202
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	0	17
Charges d'impôt sur le résultat	2 053	9 905
Résultat après impôts	**2 902**	**17 523**

Résultat des minoritaires	**-143**	**194**
Résultat du Groupe	**3 045**	**17 330**

Résultat de la période	3 045	17 330
Nombre d'actions	1 131 480	1 131 480
RESULTAT (de base & dilué) PAR ACTION	**2.69**	**15.32**

Variation des capitaux propres consolidés

en K€	31/12/2005	31/12/2004
Capitaux propres consolidés à l'ouverture	**346 217**	**333 460**
Résultat de l'exercice	3 045	17 330
Dividendes hors groupe	-4 074	-3 984
Écarts de conversion	343	-147
Autres variations (1)	-1 769	-442
Capitaux propres consolidés à la clôture	**343 762**	**346 217**
Intérêts minoritaires	539	2 206

(1) Dont –690 K€ au titre de la première comptabilisation des instruments financiers et –534 K€ au titre de l'annulation de frais de développement.

Tableau des flux de trésorerie consolidés – 31/12/2005

Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 902	
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	26 778	
- Variation des impôts différés	479	
- Plus values de cession, nettes d'impôt	-438	
- Autres	-1 740	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	27 981	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	2 609	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**30 590**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-42 285	
Cession d'immobilisations	11 625	
Incidence des variations de périmètre	-3 436	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**-34 096**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-4 074	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-513	
Augmentation de capital en numéraire		
Emission d'emprunts	4 814	
Remboursement d'emprunts	-2 290	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		**-2 063**
Variation de trésorerie		
Trésorerie d'ouverture	32 047	
Trésorerie de clôture	26 478	
	-5 569	**-5 569**

Tableau des flux de trésorerie consolidés – 31/12/2004

Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net de l'ensemble consolidé	17 524	
Elimination des charges et produits d'exploitation sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions	24 354	
- Variation des impôts différés	389	
- Plus values de cession, nettes d'impôt	-73	
- Autres	157	
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées	42 351	
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	368	
Flux net de trésorerie généré par l'activité		**42 719**
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	-46 875	
Cession d'immobilisations	1 592	
Incidence des variations de périmètre	-2 010	
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		**-47 293**
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-3 960	
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-124	
Augmentation de capital en numéraire		
Emission d'emprunts	39 433	
Remboursement d'emprunts	-23 456	
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement		**11 893**
Variation de trésorerie		
Trésorerie d'ouverture	24 728	
Trésorerie de clôture	32 047	
	7 319	**7 319**

Présentation des états financiers consolidés

1- Principes généraux – déclaration de conformité

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe EXACOMPTA CLAIREFONTAINE sont établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board). Le référentiel international tel qu'adopté dans l'Union Européenne inclut les IFRS (International Financial Reporting Standards), ainsi que leurs interprétations.
Ces états financiers sont les premiers - avec les comptes intermédiaires du 30 juin 2005 - établis selon le référentiel IFRS. Les dispositions d'IFRS 1 (première application des normes internationales d'information financière) ont été appliquées.

Les états financiers consolidés du Groupe Exacompta Clairefontaine ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 mars 2006.

2- Adoption des normes internationales

Les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 1er janvier, les divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs effets chiffrés sur le bilan d'ouverture, de clôture et sur les résultats de l'exercice 2004 sont détaillés dans le document établi sur la transition du Groupe Exacompta Clairefontaine aux IFRS en note 2 « Impacts liés au changement de référentiel comptable ».

Le Groupe Exacompta Clairefontaine a fait le choix d'appliquer les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers à partir du 1er janvier 2005 sans présentation comparative. Ce choix d'application est conforme à la norme IFRS 1.

L'IASB, au cours de sa réunion des 23 et 24 juin 2005, a retiré l'interprétation IFRIC 3 relative au traitement comptable des droits d'émission des gaz à effet de serre. En conséquence, le traitement comptable appliqué est celui de l'avis n°2004-C du 23 mars 2004 du Comité d'Urgence du CNC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre dans les comptes individuels et consolidés. Ce traitement est provisoire dans l'attente d'une position définitive de L'IASB.

3- Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en euros arrondis au millier d'euros le plus proche.
Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers évalués à leur juste valeur.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de

l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période, ainsi que sur les périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés, ainsi que pour la préparation du bilan d'ouverture en IFRS au 1er janvier 2004 pour les besoins de la transition aux IFRS.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme à l'ensemble des entités du Groupe Exacompta Clairefontaine.

4- Consolidation des filiales et des entreprises associées

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère, Exacompta Clairefontaine, ainsi que ceux des entités contrôlées par la mère (« les filiales »). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.
Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu et jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Les entreprises associées sont les entités dans lesquelles le Groupe a une influence notable sur les politiques financières et opérationnelles sans en avoir le contrôle. Les états financiers consolidés incluent la quote-part du Groupe dans le montant total des profits et pertes comptabilisés par les entreprises associées, selon la méthode de la mise en équivalence, à partir de la date à laquelle l'influence notable est exercée et jusqu'à la date à laquelle elle prend fin.

Les soldes bilantiels, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la consolidation.
Les gains latents découlant des transactions avec les entreprises associées sont éliminés à concurrence des parts d'intérêt du Groupe. Les pertes latentes sont éliminées de la même manière, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

5- Monnaies étrangères

Les états financiers individuels de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la monnaie de l'environnement économique dans lequel elle opère. Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés en Euros, qui est la monnaie fonctionnelle de la société Exacompta Clairefontaine et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le taux de change en vigueur à la date de transaction.
Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés au résultat financier selon le cas en produits ou en charges.

Pour chaque entité individuelle exerçant son activité à l'étranger, les actifs et les passifs sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice.
Les écarts de change résultant de la conversion sont comptabilisés en écart de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

6- Instruments financiers dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement.
Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, le Groupe ne détient, ni n'émet des instruments financiers dérivés à des fins de transactions.
Les instruments financiers dérivés sont évalués à la juste valeur. Le profit ou la perte résultant des évaluations successives à la juste valeur est comptabilisé immédiatement en résultat.
La juste valeur des swaps, cap et floor de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier les instruments à la date de clôture.

Le Groupe ayant fait le choix d'appliquer les normes relatives aux instruments financiers (IAS 32 et 39) à partir du 1er janvier 2005 sans présentation comparative la première comptabilisation de la juste valeur des instruments financiers dérivés a été portée en réserves de consolidation.

7- Regroupement d'entreprises

Les acquisitions de filiales sont comptabilisées selon la méthode de l'acquisition. Le coût de l'acquisition est évalué comme le total des justes valeurs des actifs remis et des passifs encourus à la date de prise de contrôle de l'entité.
Le goodwill acquis lors d'un regroupement d'entreprises est comptabilisé en tant qu'actif, et évalué initialement à son coût, correspondant à l'excédant du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables. Si la part d'intérêts de l'acquéreur excède le coût du regroupement d'entreprises, l'excédent est comptabilisé immédiatement en résultat.

Un regroupement d'entreprises impliquant des entités sous contrôle commun est un regroupement dans lequel la totalité des entités ou des activités se regroupant sont contrôlées in fine par la même partie, tant avant qu'après le regroupement d'entreprises, et ce contrôle n'est pas temporaire.
En l'absence de dispositions spécifiques dans les normes, le Groupe a choisi d'appliquer la méthode de la valeur comptable à l'ensemble des opérations impliquant les entités sous contrôle commun.

8- Goodwill

Les goodwill résultent de l'acquisition des filiales et des entreprises associées.

S'agissant des acquisitions d'entreprises ayant eu lieu après le 1er janvier 2003, le goodwill représente la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis.
Pour les acquisitions antérieures à cette date, le goodwill est maintenu à son coût présumé qui représente le montant comptabilisé selon le référentiel comptable précédent. Le reclassement et le traitement comptable des regroupements d'entreprises qui ont eu lieu avant le 1er janvier 2003 n'ont pas été modifiés pour la préparation du bilan d'ouverture du Groupe en IFRS au 1er janvier 2004.
Les goodwill ne sont plus amortis depuis la date de transition aux normes IFRS conformément à la norme IFRS 3 « Regroupement d'entreprises ». Avant le 1er janvier 2004, ils étaient amortis linéairement sur des durées n'excédent pas 10 ans. Toutefois, un test de dépréciation a été réalisé au 1er janvier 2004, date de transition aux IFRS, même s'il n'existait pas d'indication selon laquelle ces actifs avaient pu subir une perte de valeur.

Le goodwill est évalué à son coût, diminué du cumul des pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, le goodwill est affecté à des unités génératrices de trésorerie faisant l'objet d'un test de dépréciation annuel, ainsi que toutes les fois où il y a une indication que l'unité peut s'être dépréciée.
Les unités génératrices de trésorerie ont été déterminées au niveau des entités porteuses de goodwill. Ces unités génératrices de trésorerie sont largement indépendantes du Groupe consolidé, et leur taille est inférieure aux secteurs d'activités tels que définis par la norme IAS 14 « Information sectorielle ».
Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill affecté à l'unité génératrice de trésorerie puis aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Les valeurs recouvrables sont appréciées en fonction d'une approche multicritères dont essentiellement la capacité de génération de trésorerie et de valeur terminale nette actualisée qui tient compte des risques spécifiques à l'unité.

Une perte de valeur pour un goodwill est comptabilisée au compte de résultat et n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.

9- Immobilisations corporelles

Les terrains et constructions détenus par le Groupe sont destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives. Le Groupe ne détient pas de bien immobilier significatif entrant dans la catégorie des immeuble de placement.
Les installations industrielles et autres équipements sont des actifs détenus dans le cadre des activités de production ou de fourniture de biens et services.

L'ensemble des immobilisations corporelles dont le Groupe est propriétaire est inscrit au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et pertes de valeur.
Les immobilisations corporelles en cours de construction sont des actifs destinés à la production comptabilisés au coût diminué de toute perte de valeur identifiée.

Lorsque des composants des immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés en tant qu'immobilisation corporelle distincte. Tous les coûts d'entretien courant et de maintenance sont comptabilisés en charges au moment où ils sont encourus.

Les contrats de location qui ont pour effet de transférer au Groupe la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif sont classés en tant que contrats de location-financement. Les actifs correspondants sont comptabilisés dans les immobilisations à leur juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimums au titre de la location diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur, en contrepartie d'une dette financière. Les paiements minimaux au titre de ces contrats sont ventilés entre charge financière et amortissement de la dette. La charge financière est affectée à chaque période couverte par le contrat de location financement, de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde de la dette financière restant due au passif.
Ces actifs loués sont amortis sur leur durée d'utilité attendue, sur la même base que les actifs détenus.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire. Il est déterminé en fonction de la durée d'utilité estimée pour chaque composant d'une immobilisation corporelle sur les bases suivantes et par an :

- Terrains	non amortis
- Constructions	25 à 40 ans
- Agencements et aménagements	10 à 20 ans
- Installations techniques et équipements	10 à 20 ans
- Autres matériels, bureau et informatique	3 à 10 ans

10- Immobilisations incorporelles (hors goodwill)

Dépenses de recherche et développement

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.
Les dépenses de développement sont comptabilisées en tant qu'immobilisation générée en interne si certaines conditions sont démontrées et notamment que des avantages économiques futurs attribuables à l'actif iront au Groupe. Lorsque les principes pour la comptabilisation à l'actif de dépenses de développement ne sont pas satisfaits, elles sont comptabilisées en charges dans l'exercice duquel elles sont encourues.
L'examen des actifs incorporels existant sous le référentiel comptable précédent a conduit le Groupe à ne pas activer de dépenses de développement. Elles ont été portées en réserves de consolidation.

Droits d'émission de gaz à effet de serre

Les filiales papetières du Groupe exercent une activité soumise à la réglementation de l'ordonnance n°2004-330 du 15 avril 2004 portant transposition en droit français, dans le code de l'environnement, de la directive 2003/87/CE du Parlement européen et du Conseil établissant un système d'échange de quotas de gaz à effet de serre, adoptée le 13 octobre 2003.

Le traitement comptable retenu, en l'absence de norme IFRS spécifique ou d'interprétation IFRIC est celui de l'avis n°2004-C du 23 mars 2004 du Comité d'Urgence du CNC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre dans les comptes individuels et consolidés.

Un quota est une unité de compte représentative de l'émission d'une tonne de dioxyde de carbone faisant l'objet d'un titre émis par l'Etat, valable pour une durée spécifiée.
L'Etat alloue aux exploitants, pour chaque installation autorisée, un certain nombre de quotas.
La quantité totale de dioxyde de carbone émise par chaque installation au cours d'une année civile est mesurée ou calculée et exprimée en tonnes de dioxyde de carbone.
L'exploitant est tenu de restituer chaque année à l'Etat un nombre de quotas égal au total de ses émissions au cours de l'année civile écoulée.
L'Etat procède à l'allocation des quotas pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2005, puis par périodes de 5 ans, dans le cadre d'un plan national d'allocation des quotas. Les quotas émis par l'Etat sont alloués à titre gratuit pour la première période triennale débutant le 1er janvier 2005.

Les quotas sont des biens meubles exclusivement matérialisés par une inscription au compte de leur propriétaire dans le registre national français. Ils sont négociables, transmissibles par virement de compte à compte et confèrent des droits identiques à leurs détenteurs.
Bien que n'augmentant pas directement les avantages économiques futurs se rattachant à un actif existant, les quotas d'émission sont nécessaires pour que les filiales puissent obtenir les avantages économiques futurs de leurs autres actifs. Ils sont donc comptabilisés à l'actif en tant qu'immobilisation incorporelle.
L'obligation de restitution à l'Etat des émissions de gaz constatées au cours de la période donne lieu à la constatation d'un passif par la contrepartie d'une charge.

Les quotas d'émission de gaz à effet de serre sont comptabilisés à la valeur constatée sur le marché d'échange à la date de leur réception, majoré le cas échéant de la valeur des quotas acquis sur le marché.
Le passif correspondant aux quotas d'émission à restituer est évalué sur la base de la valeur d'entrée des quotas alloués, majoré le cas échéant de la valeur des quotas acquis sur le marché.
Dans le cas où la valeur des quotas à l'actif est supérieure à la valeur des quotas à restituer, un test de dépréciation est effectué consistant à comparer la valeur comptable à la valeur sur le marché d'échange à la clôture de l'exercice.

Marques

Les marques inscrites en tant qu'actifs incorporels ont été identifiées séparément des goodwill lors de regroupements d'entreprises antérieurs au 1er janvier 2004. L'examen de ces actifs identifiés sous le référentiel comptable précédent a conduit le Groupe à les maintenir du fait qu'ils répondent aux conditions requises par la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles ».

Les marques sont comptabilisées à la juste valeur déterminée à la date de leur acquisition. Elles ne sont pas amorties, leur durée d'utilité étant indéfinie, mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel ainsi que toutes les fois où il existe un indice de perte de valeur. La valeur recouvrable est estimée par un tiers externe au Groupe.

Les dépenses portant sur des marques générées en interne sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée sur les bases suivantes et par an :

- Brevets, licences et logiciels 3 à 8 ans
- Autres immobilisations incorporelles 5 à 10 ans

11- Dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles (hors goodwill et marques)

A chaque clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif a subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer la perte de valeur éventuelle. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif isolé, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable d'un actif correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. Si la valeur recouvrable est estimée comme étant inférieure à la valeur comptable, une perte de valeur est immédiatement enregistrée dans les charges au compte de résultat.
Une perte de valeur comptabilisée pour un actif lors d'un exercice antérieur peut être reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée. La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat.

12- Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale. Des pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable.

13- Stocks

Les stocks sont inscrits au plus faible du coût et de leur valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.
Le coût comprend les coûts directs de matière première et les coûts directs de main d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. En général, le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré.

14- Liquidités et quasi-liquidités

Les liquidités et quasi-liquidités comprennent les fonds de caisse, les soldes bancaires ainsi que les placements à court terme dans des instruments du marché monétaire. Ces placements sont convertibles en un montant de trésorerie connu sous un délai maximal de mobilisation de un mois et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.
Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante des liquidités et quasi-liquidités pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

En conséquence la trésorerie d'ouverture et de clôture au tableau de flux de trésorerie se détermine de la manière suivante :

en K€	**31/12/2005**	**31/12/2004**
Liquidités et quasi-liquidités à l'actif	86 909	67 689
Découverts bancaires remboursables à vue	- 60 336	- 35 427
Fraction à court terme des dettes portant intérêt	- 95	- 215
Trésorerie au tableau de variation des flux de trésorerie	**26 478**	**32 047**

Les découverts bancaires remboursables à vue font partie intégrante des dettes financières à court terme analysés dans la note 3.6.

15- Dettes portant intérêt

Les emprunts portant intérêt sont comptabilisés initialement à la juste valeur diminuée des coûts de transaction attribuables. Après la comptabilisation, ils sont évalués au coût amorti. Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges de la période au cours de laquelle ils sont encourus.

16- Avantages du personnel

Régimes à cotisations définies

Les paiements à un régime à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'elles sont encourues.

Régimes à prestations définies

L'obligation nette du Groupe au titre de régimes à prestations définies est évaluée séparément pour chaque régime en estimant le montant des avantages futurs acquis par le personnel en échange des services rendus au cours de la période présente et des périodes antérieures. Ce montant est actualisé pour déterminer sa valeur actuelle, et minoré de la juste valeur des actifs du régime. Le taux d'actualisation est déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entreprises de première catégorie. Les calculs sont effectués selon la méthode des unités de crédit projetées. L'ensemble des écarts actuariels est comptabilisé immédiatement en charges de la période.

17- Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un évènement passé et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.
Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque l'opération a été approuvée par le Groupe et a fait l'objet d'une communication.
Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, et est actualisé lorsque l'effet est significatif.

18- Produits

Produits des activités ordinaires

Les ventes de produits et de services sont évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des remises commerciales et des taxes relatives aux ventes.

Les ventes de biens sont comptabilisées dans le compte de résultat lors de la livraison des biens et du transfert de la propriété à l'acheteur qui en supporte les risques et les avantages.
Les produits provenant des prestations de service sont comptabilisés dans le compte de résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation à la date de clôture, évalué par référence aux travaux effectués.

Subventions publiques

Les subventions publiques qui compensent des charges encourues par le Groupe sont comptabilisées de façon systématique en tant que produits dans le compte de résultat de la période au cours de laquelle les charges ont été encourues.

Les subventions qui couvrent en totalité ou partiellement le coût d'un actif sont déduites de cet actif pour constituer son coût de revient.
La subvention est comptabilisée en produits sur la durée d'utilité de l'actif amortissable par l'intermédiaire d'une réduction de la charge d'amortissement.

19- Charges

Paiements au titre de contrats de location simple

Les paiements au titre d'un contrat de location simple sont comptabilisés en charges sur une base linéaire sur la durée du contrat.
Les avantages reçus ou à recevoir pour le locataire sont comptabilisés en résultat selon la même règle d'étalement sur la durée du contrat.

Résultat financier net

Le résultat financier net comprend les intérêts à payer sur les emprunts et les passifs de trésorerie, les intérêts à recevoir sur les placements, les profits et pertes de change et les profits et pertes sur les instruments financiers qui sont comptabilisés dans le compte de résultat.

20- Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est également comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilantielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les éléments suivants ne donnent pas lieu à la constatation d'impôt différé :

- Le goodwill non déductible fiscalement ;
- La comptabilisation initiale (sauf dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'un actif ou d'un passif qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus désormais probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de les régler sur la base de leur montant net.

21- Information sectorielle

Basée sur l'organisation interne du Groupe, l'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôle de métier et l'information sectorielle de second niveau par zone géographique.

Les activités principales par pôle de métier sont les suivantes :

- Papier : production, finition et mise en format de papier
- Transformation : façonnage d'articles de papeterie, de bureau et de classement

Les opérations entre les différents pôles de métier sont réalisées à des conditions de marché.

L'information sectorielle par zone géographique est ventilée pour le chiffre d'affaires par zone de commercialisation à la clientèle et pour les autres informations par zone d'implantation des sociétés consolidées.

Notes annexes aux comptes consolidés

1. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Toutes les sociétés sont consolidées au 31 décembre 2005 suivant la méthode de l'intégration globale (I.G.) y compris les sociétés précédemment consolidées suivant la méthode de la mise en équivalence.

Nom	Adresse	% d'intérêt	% de contrôle	Méthode de consolidation	N° de SIREN
EXACOMPTA CLAIREFONTAINE	88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE			Société mère	505 780 296
A.B.L.	132, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	99,53	100,00	I.G.	622 033 124
A.F.A.	132, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	99,53	99,53	I.G.	582 090 452
EDITIONS BELEM	153, rue de Rome 75017 PARIS	60,00	60,00	I.G.	450 671 565
BRAUSE GmbH	D - 51149 KÖLN	99,67	100,00	I.G.	
BRAUSE Produktion	Heckenkamp 30 D - 58640 ISERLOHN	99,67	100,00	I.G.	
BRAUSE Vermögens.	D - 51149 KÖLN	99,67	100,00	I.G.	
CARTOREL	358, Avenue de Paris 79025 NIORT	99,53	100,00	I.G.	025 770 470
CFR Ile Napoléon	RD 52 68490 OTTMARSHEIM	100,00	100,00	I.G.	439 721 697
CLAIRCELL	ZI - rue de Chartres 28160 BROU	99,53	100,00	I.G.	432 357 358
CLAIREFONTAINE RHODIA	RD 52 68490 OTTMARSHEIM	100,00	100,00	I.G.	339 956 781
CLAIREFONTAINE RHODIA Ltd	Crest House 7 Highfield Road Edgbaston BIRMINGHAM	100,00	100,00	I.G.	
CLAIR MAROC	3, rue Kassar Maarif 20100 MAARIF - CASABLANCA	61,54	61,54	I.G.	
COGIR	10, rue Beauregard 37110 CHATEAU RENAULT	99,50	99,97	I.G.	885 783 159
DECOPATCH	5, Chemin du Plateau - ZA Techild 69570 DARDILLY	100,00	100,00	I.G.	400 210 449
EVERBAL	2, Route d'Avaux 02190 EVERGNICOURT	99,99	100,00	I.G.	542 091 194

EXACLAIR BARCELONE	E - 08110 MONTCADA Y REIXAC	99,72	100,00	I.G.	
EXACLAIR BRUXELLES	249, Boulevard de l'Humanité B - 1620 DROGENBOS	99,02	99,33	I.G.	
EXACLAIR IRLANDE	9, Cedar Drive - Millfarm DUNBOYNE	100,00	100,00	I.G.	
EXACLAIR NEW YORK	143 west, 29th street USA - NEW YORK	99,69	100,00	I.G.	
EXACLAIR POLSKA	Ul lesnà 23 - Kotowice PL - 55-011 SIECHNICE	100,00	100,00	I.G.	
EXACOMPTA	138, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	99,53	99,53	I.G.	702 047 564
FACIMPRIM	15, rue des Ecluses Saint Martin 75020 PARIS	99,53	100,00	I.G.	702 027 665
FLAMBO	18, rue des Remparts 28210 NOGENT LE ROI	99,53	100,00	I.G.	333 005 072
GRAFOCARTE	125, rue Jean Jacques Rousseau 92130 ISSY LES MOULINEAUX	99,53	100,00	I.G.	342 163 532
IMPRESSIONS OFFSET	23, rue Cartier Bresson 93500 PANTIN	99,53	100,00	I.G.	335 172 466
IMPRIMERIE GIRAULT MORIN	138, Quai de Jemmapes 75010 PARIS	99,53	100,00	I.G.	312 058 100
IMPRIMERIE RAYNARD	6, rue de la Peltière - 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	99,53	100,00	I.G.	659 200 786
INTERVAL EDITIONS	3, rue Fortia 13001 MARSEILLE	99,53	100,00	I.G.	438 399 685
JOWA	27, rue Georges Sand 38500 VOIRON	99,53	100,00	I.G.	069 501 096
KERLUDE	Pen A Hoat 22780 LOGUIVY PLOUGRAS	100,00	100,00	I.G.	437 350 416
KOHLER	D - 51149 KOLN	99,67	100,00	I.G.	
LALO	138, quai de Jemmapes 75010 PARIS	99,53	100,00	I.G.	572 016 814
CALENDRIERS LAVIGNE	125, rue Jean Jacques Rousseau 92130 ISSY LES MOULINEAUX	99,53	100,00	I.G.	652 000 498
LE DAUPHIN	27, rue Georges Sand 38500 VOIRON	99,53	100,00	I.G.	055 500 953
LUDAPI	6, rue de la Peltière - 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE	99,33	99,80	I.G.	422 281 626
MAILDOR PRODUCTION	Zone Industrielle 76220 GOURNAY EN BRAY	100,00	100,00	I.G.	562 078 519
MANUCLASS	ZI d'Etriché 49500 SEGRE	99,53	100,00	I.G.	318 110 665
OBOLDING	14, rue du Nouveau Bêle 44470 CARQUEFOU	99,53	100,00	I.G.	380 450 437

PAPETERIES DE CLAIREFONTAINE	88480 ETIVAL CLAIREFONTAINE	99,99	99,99	I.G.	402 965 297
PAPETERIE DE MANDEURE	14, rue de la Papeterie 25350 MANDEURE	99,99	100,00	I.G.	339 310 807
EDITIONS QUO VADIS	14, rue du Nouveau Bêle 44470 CARQUEFOU	99,53	100,00	I.G.	054 807 748
QUO VADIS Italia Srl	19 via Roberto Lepetit I - 20124 MILANO	99,53	100,00	I.G.	
QUO VADIS International Ltd	1055, rue Begin - Ville Saint Laurent QUEBEC H4R 1V8	99,53	100,00	I.G.	
QUO VADIS Japon Co Ltd	Sangenjaya Combox 4F 1-32-3 Kamjuma Setagaya-Ku, TOKYO	99,53	100,00	I.G.	
QUO VADIS Polonia Spzoo	Ul Oeniadeckich 18 60-773 POZNAN	99,53	100,00	I.G.	
QUO VADIS Editions Inc	120 Elmview Ave HAMBURG, NY 14075-3770	99,53	100,00	I.G.	
RODECO	D - 51149 KOLN	99,77	100,00	I.G.	
ROLFAX	ZI route de Montdidier 60120 BRETEUIL	99,53	100,00	I.G.	432 030 088
SCHUT	Kabeljauw 2 NL - 6866 HEELSUM	99,99	100,00	I.G.	
SCI DU RHIN	RD 52 68490 OTTMARSHEIM	100,00	100,00	I.G.	393 250 477
SCI DE PEN HOAT	Pen A Hoat 22780 LOGUIVY PLOUGRAS	100,00	100,00	I.G.	429 748 619
SILL	Rue du Moulin 62570 WIZERNES	99,64	99,85	I.G.	085 650 141
SOFAC	125, rue Jean Jacques Rousseau 92130 ISSY LES MOULINEAUX	99,53	100,00	I.G.	332 346 444
PAPETERIE VERILHAC FRERES	Lieudit Noyer Chut SECHILIENNE 38220 VIZILLE	99,71	99,71	I.G.	054 504 410

Trois nouvelles sociétés rentrent dans le périmètre :

- Interval Editions
- Kerlude
- SCI de Pen Hoat

2. IMPACTS LIES AU CHANGEMENT DE REFERENTIEL COMPTABLE

Passage de la consolidation en normes françaises – CRC 99-02 – à la consolidation en normes internationales – IFRS

en K€	Capitaux propres consolidés			Résultat consolidé
	01/01/2004	31/12/2004		Exercice 2004
En normes CRC 99-02	**294 314**	**305 125**		**14 640**
Dont groupe	*292 331*	*303 250*		*14 431*
Dont minoritaires	*1 983*	*1 875*	*notes*	*209*
Amortissement des immobilisations	68 818	71 433	*(1)*	2 671
Correction des immobilisations brutes	868	804	*(2)*	-64
Provision pour grosses réparations	327	387	*(3)*	60
Subventions d'investissement	-1 171	-763	*(4)*	408
Locations-financement	6 472	6 183	*(5)*	-289
Provision perte de valeur sur UGT	-6 715	-6 715	*(6)*	0
Provision pour engagements sociaux	-482	-482	*(7)*	0
Charges à répartir	-569	-756	*(8)*	-188
Dépréciation des fonds de commerce	-413	-220	*(9)*	206
Dépréciation des goodwill	-1 561	-395	*(10)*	1 234
Ecarts de conversion	1 011	112	*(11)*	10
Impôts différés	-25 117	-26 291	*(12)*	-1 164
En normes IFRS	**335 783**	**348 423**		**17 524**
Dont groupe	*333 460*	*346 217*		*17 330*
Dont minoritaires	*2 323*	*2 206*		*194*

notes

(1) Correction des modes et durées d'amortissement. Les immobilisations sont amorties en mode linéaire sur leur durée probable d'utilisation. La méthode rétrospective a été retenue.

(2) Correction de la base amortissable des immobilisations corporelles.

(3) Annulation des provisions pour grosses réparations induite par l'approche par composants.

(4) Les subventions sont désormais traitées en diminution des immobilisations concernées.

(5) Extension du champ d'application des locations financement et correction des durées d'amortissement

(6) Perte de valeur et provision constatées sur UGT.

(7) Provision complémentaire au titre des avantages au personnel postérieurs à l'emploi.

(8) Annulation des charges à répartir / à étaler

(9) Dépréciation complémentaire suite aux tests de dépréciation. Les fonds de commerce nets non identifiés sont comptabilisés avec les goodwill.

(10) Dépréciation complémentaire suite aux tests de dépréciation.

(11) Ecarts monétaires liés aux opérations de change intra groupe.

(12) Principalement sur le retraitement des amortissements et sur les marques.

3. INFORMATIONS SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDES

3.1 Actifs non courants

3.1.1 Goodwill

K€	31/12/2005	31/12/2004
Goodwill		
A Nouveau	13 080	11 003
Acquisitions	3 426	2 077
Total brut	**16 506**	**13 080**
A Nouveau	858	
Dotation	1 229	858
Total dépréciations	**2 087**	**858**
Total goodwill net	**14 419**	**12 222**
Fonds de commerce		
A Nouveau	1 037	1 037
Acquisitions	10	
Total brut	**1 047**	**1 037**
A Nouveau	70	
Dotation	188	70
Total dépréciations	258	70
Total fonds de commerce net	**789**	**967**
Goodwill net total au bilan	**15 208**	**13 189**

Les goodwill enregistrés concernent 8 filiales au 31 décembre 2005.

La valeur nette des éléments non identifiables des fonds de commerce a été reclassée avec les goodwill. Comme les goodwill, ces fonds de commerce ont fait l'objet de tests de dépréciation.

3.1.2 Immobilisations incorporelles

Dans le poste « concessions, brevets, licences » figurent

- des marques pour un montant global de 8 610 K€
- les droits d'émission de gaz à effet de serre qui s'élèvent à 2 438 K€ à la clôture de l'exercice

3.1.3 Immobilisations corporelles

Le groupe a procédé à un examen détaillé de l'ensemble de ses immobilisations corporelles afin d'identifier d'une part les immobilisations pouvant faire l'objet d'une décomposition, et d'autre part d'apprécier les durées probables d'utilisation de l'ensemble des actifs corporels. L'impact des retraitements est exposé dans la note 2.

3.1.4 Immobilisations financières

Les titres de participation non consolidés ainsi que les autres titres immobilisés sont valorisés au coût d'acquisition. Leur évaluation en fin d'exercice tient compte de leur valeur d'utilité et de leur actif net comptable.

Dans le poste « Autres actifs financiers » figurent des titres de sociétés non consolidées pour un montant net de 176 K€.

3.1.5 Tableaux des flux

Variation des immobilisations brutes

en K€	Valeur brute à l'ouverture	Acquisitions et augmentation	Cessions et diminutions	Variations de périmètre	Ecarts de conversion et autres variations (1)	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	**18 581**	**4 239**	**1 555**	**129**	**-486**	**20 908**
Frais d'établissement	352		283	28		97
Frais de développement	544		10		-534	0
Concessions, brevets, licences	14 551	3 087	1 062	91	66	16 733
Autres immobilisations incorporelles	3 134	1 152	200	10	-18	4 078
Immobilisations incorporelles en cours						0
Immobilisations corporelles	**409 617**	**34 748**	**20 274**	**6 019**	**1 034**	**431 144**
Terrains	8 513	609	1 977	33	-482	6 696
Constructions	83 504	4 539	5 949	1 824	8 074	91 992
Installations tech, mat et outillage ind.	273 964	20 729	11 366	3 675	8 025	295 027
Autres immobilisations corporelles	28 474	1 785	982	335	-140	29 472
Immobilisations corporelles en cours	6 916	6 029		152	-6 426	6 671
Avances et acomptes s/ immos corporelles	8 246	1 057			-8 017	1 286
Immobilisations financières	**7 824**	**951**	**725**	**-3 302**	**0**	**4 748**
Titres de participations non consolidés	4 556	13		-3 400	53	1 222
Créances rattachées à des participations	303	826	120			1 009
Créances ratt. à des participat° non conso.	120		120			0
Autres titres immobilisés	362		9		-53	300
Prêts	1 684	52	550	28	-5	1 209
Autres immobilisations financières	919	60	46	70	5	1 008
Titres mis en équivalence	**820**			**-820**		**0**

(1)Immobilisation incorporelles :
- Frais de développement en réserves consolidées = - 534 K€
- Ecarts de conversion = 48 K€

(1)Immobilisations corporelles :
- Reclassements = 177 K€
- Ecarts de conversion = 857 K€

Variation des amortissements et dépréciations sur immobilisations

en K€	Amort. et dépréciation à l'ouverture	Dotations	Reprises	Cessions	Variations de périmètre	Ecarts de conversion	Amort. et dépréciation à la clôture
Immobilisations incorporelles	**7 497**	**1 012**	**0**	**828**	**115**	**46**	**7 842**
Frais d'établissement	263	20		283	28		28
Frais de développement							0
Concessions, brevets, licences	4 850	504		474	81	13	4 974
Autres immobilisations incorporelles	2 384	488		71	6	33	2 840
Immobilisations incorporelles en cours							0
Immobilisations corporelles	**214 463**	**27 521**	**816**	**14 720**	**3 539**	**519**	**230 506**
Terrains	831	54		1			884
Constructions	39 990	3 555		4 079	690	165	40 321
Installations tech, mat et outillage (1)	154 923	21 238	404	9 707	2 317	264	168 631
Autres immobilisations corporelles	18 707	2 073		933	120	90	20 057
Immobilisations corporelles en cours	12	601	412		412		613
Immobilisations financières	**1 051**	**807**	**7**	**0**	**0**	**0**	**1 851**
Titres de participations non consolidés	836	157			53		1 046
Créances ratt. à des participations	13	650					663
Créances ratt. participat° non conso							0
Autres titres immobilisés	182				-53		129
Prêts	20		7				13
Autres immobilisations financières							0

(1) Le total des pertes de valeur s'élève à 4 500 K€. Elles sont incorporées dans la dotation aux amortissements d'un montant total de 21 238 K€ (voir note 3.5).

Il n'existe pas de perte de valeur sur les autres actifs hors goodwill.

Les montants des immobilisations à l'actif du bilan, tant à l'ouverture qu'à la clôture au 31 décembre 2005, correspondent à la valeur brute diminuée des amortissements et dépréciations.

Contrats de location financement

	en K€
Immobilisations corporelles	**18 182**
Terrains	76
Constructions	7 261
Installations techniques, mat et outillages industriels	10 845
Amortissements	**8 214**
Cumulés à l'ouverture	7 633
Dotation de la période	918
Autres variations	-337
Emprunts	**2 713**

Tableau des échéances des autres actifs financiers

en K€	**- de 1 an**	**1 à 5 ans**	**+ de 5 ans**	**Total**
Créances rattachées à des participations	933	76		1 009
Autres immobilisations financières	532	634	1 351	2 517
Immobilisations et créances financières	**1 465**	**710**	**1 351**	**3 526**

Titres de participation non consolidés (net)	176
Dépréciation des immobilisations et créances financières	-805
Autres actifs financiers au bilan	**2 897**

3.2 Actifs courants

3.2.1 Stocks par nature

en K€	**A la clôture**	**A l'ouverture**	**Variation**
Matières Premières	48 140	48 754	-614
En-cours	8 670	10 788	-2 118
Produits intermédiaires & finis	76 482	80 199	-3 717
Total	**133 292**	**139 741**	**-6 449**

3.2.2 Dépréciation des créances courantes

en K€	**Dépréciations à l'ouverture**	**Dotations**	**Reprises**	**Incidence variation de périmètre**	**Dépréciations à la clôture**
Stocks	6 980	10 858	6 690	110	11 258
Créances client	3 214	1 138	1 572	70	2 850
Autres créances	209	285	133		361
Total	**10 403**	**12 281**	**8 395**	**180**	**14 469**

Tableau des échéances des créances clients et autres créances

en K€	**- de 1 an**	**1 à 5 ans**	**+ de 5 ans**	**Total**
Clients et comptes rattachés	137 399	144		137 543
Créances fiscales et sociales	18 680	2 009		20 689
Comptes courants débiteurs	457			457
Débiteurs divers	2 642			2 642
Charges constatées d'avance	2 078			2 078
Actifs courants	**161 256**	**2 153**	**0**	**163 409**

Dépréciation	3 211
Créances clients et autres créances au bilan	**160 198**

3.2.3 Valeurs mobilières de placement

Le cours de marché des valeurs mobilières de placement détenues au 31 décembre 2005 se monte à 51 395 K€ pour une valeur au bilan de 51 388 K€.

3.3 Capitaux propres

Le capital de la société mère est composé de 1 131 480 actions de 4 Euros, soit 4 525 920 €.

Un droit de vote double est attribué à chaque action entièrement libérée pour laquelle est justifiée une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Les ETS CHARLES NUSSE détiennent 80,46 % du capital.

3.4 Impôts différés

Les principaux retraitements source d'imposition différée concernent les provisions réglementées, les crédits baux, les subventions publiques, les marques, les profits internes sur stocks et des provisions pour risques et charges.

La variation des impôts différés au bilan s'élève à - 1 261 K€ (diminution de l'impôt différé passif net). La variation de l'impôt différé enregistrée au compte de résultat s'élève à 1 538 K€ (profit d'impôt différé).
L'écart de 277 K€ provient à la fois des sociétés entrées dans le périmètre de consolidation, et du changement de méthode de consolidation de la société Flambo.

Tableau de variation des impôts différés

en K€	A l'ouverture	A la clôture	Variation
Impôts différés actifs	777	693	84
Impôts différés passifs	23 220	24 397	-1 177
Impôt différé net	**22 443**	**23 704**	**-1 261**

3.5 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges se répartissent de la manière suivante :

en K€	Provisions à l'ouverture	Dotations	Reprises	Provisions non utilisées	Autres variations	Provisions à la clôture
Provisions pour pensions et obligations similaires	10 966	1 211	697	32	851	12 299
Autres provisions non courantes (1)	6 715		4 515			2 200
Provisions non courantes	**17 681**	**1 211**	**5 212**	**32**	**851**	**14 499**
Provisions pour risques	991	1 082	392	548	77	1 210
Autres provisions pour charges	793	119	295		174	791
Provisions courantes	**1 784**	**1 201**	**687**	**548**	**251**	**2 001**

(1) La reprise de 4 515 K€ a été affectée en perte de valeur sur les immobilisations (note 3.1.5).

Le solde des autres provisions non courantes est relatif à une restructuration mise en œuvre dans une filiale.

Les provisions pour pensions et obligations similaires comprennent essentiellement les provisions pour indemnités de départ en retraite calculées, charges sociales incluses, prenant en compte les paramètres suivants :

- probabilité de prise de retraite dans l'entreprise, turnover, mortalité
- évolution des salaires
- actualisation du montant obtenu au taux de 2,047 %.

Les montants versés à des organismes d'assurance sont déduits de la provision.

3.6 Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits

Tableau des échéances des dettes

en K€	- de 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans	Total
Emprunts auprès des Ets de Crédit	768	1 817	37 088	39 673
Dettes financières diverses	358	2 384	796	3 538
Dettes financières locations-financements	935	1 505	272	2 713
Concours bancaires	60 336	0	0	60 336
Sous total	**62 398**	**5 707**	**38 156**	**106 260**
C/C créditeur	2 625	0	15 700	18 325
Sous total	**65 022**	**5 707**	**53 856**	**124 585**
intérêts courus	95	0	0	95
Total	**65 117**	**5 707**	**53 856**	**124 679**

- Dont dettes non courantes 59 564 K€
- Dont dettes courantes 65 115 K€

3.7 Programmes d'émissions & instruments financiers

Billets de trésorerie

Les billets de trésorerie émis par Exacompta Clairefontaine ont une échéance fixe et une durée au maximum de 365 jours. Ces billets de trésorerie font l'objet d'une rémunération à taux fixe, déterminée au moment de l'émission. Le plafond de l'encours s'élève à 125 000 K€ pour un montant utilisé de 47 800 K€ à la clôture de l'exercice, montant enregistré dans le poste « Dettes financières à court terme ».

Ligne de tirage

Elle est négociée auprès de plusieurs banques. Le montant maximal négocié au 31 décembre 2005 s'élève à 105 000 K€. L'échéance est comprise entre 1 et 4 ans. Cette ligne de tirage a été utilisée à hauteur de 36 935 K€ à la clôture de l'exercice, montant enregistré dans le poste « Dettes portant intérêt – Echéance > 12 mois ».

Instruments financiers

Le groupe utilise des produits dérivés principalement à des fins de couverture contre les risques de taux. Quant aux opérations relatives à la couverture contre les risques de change, elles sont non significatives.

Risques de taux d'intérêts

Afin de se protéger contre les variations de taux d'intérêts, le groupe a mis en place des couvertures sous forme de contrats d'échange de taux, de SWAP, de CAP, de FLOOR.

Les types d'instruments qui peuvent être utilisés, ainsi que les niveaux de risques maximaux encourus sont déterminés par la direction générale. Le risque est contrôlé quotidiennement.

Portefeuille d'instruments financiers

Maturité résiduelle en K€	**- de 1 an**	**1 à 5 ans**	**+ de 5 ans**	**Total**
Swaps de taux	4 003	26 046	3 091	33 140
Achats de Cap	595	15 000	188	15 783
Ventes de Floor	297	7 500	94	7 891
Total	**4 895**	**48 546**	**3 373**	**56 814**

3.8 Autres dettes courantes

en K€	**31/12/2005**	**31/12/2004**
Avances et acomptes reçus	223	112
Dettes fiscales et sociales	37 391	35 074
Fournisseurs d'immobilisations	2 245	2 855
Dettes diverses	8 387	6 566
Instruments financiers dérivés	491	
Produits constatés d'avance	206	90
Total	**48 943**	**44 697**

3.9 Engagements hors bilan

La mention des engagements relatifs aux droits d'émission de gaz à effet de serre est nécessaire en raison de l'application de l'avis n°2004-C du 23 mars 2004 du Comité d'Urgence du CNC relatif à la comptabilisation des quotas d'émission de gaz à effet de serre dans les comptes individuels et consolidés.

en K€	**31/12/2005**	**31/12/2004**
Droits d'émission de gaz à effet de serre	6 532	néant

3.10 Impôt sur les bénéfices – Preuve d'impôt

Résultat de l'ensemble consolidé	4 131
Impôts sur les bénéfices	515
Impôts différés	1 538
Base fiscale consolidée	6 184
Taux d'impôt en vigueur Sté mère	33.83%
Charge d'impôt théorique	**2 092**
Report en arrière des déficits	-1 207
Résultats déficitaires des sociétés fiscalement non intégrées	749
Actifs d'impôts non retenus sur les sociétés étrangères	1 072
Différences de taux d'imposition	88
Décalage d'imposition sur rachat et cession de locations-financements	-698
Autres impacts	-44
Charge d'impôt effective	**2 053**

Impôts sur les bénéfices	515
Impôts différés	1 538
Charge d'impôt dans les comptes consolidés à la clôture	**2 053**

Toutes les filiales significatives éligibles au régime font partie du périmètre d'intégration fiscale, sauf les sociétés étrangères et les sociétés Quo Vadis, Obolding, Raynard, Flambo, Vérilhac, Belem Editions, Kerlude et Interval Editions.

3.11 Effectif moyen du groupe

	31/12/2005	31/12/2004
Cadres	415	420
Employés	732	749
Ouvriers et autres salariés	2 176	2 228
Total	**3 323**	**3 397**

3.12 Produits et charges financiers

en K€	31/12/2005	31/12/2004
Participations & produits des autres immos financières	15	135
Revenus des autres créances et VMP	2 524	3 689
Autres produits financiers	1 008	1 086
Reprises sur provisions	435	328
Différences de change	1 621	1 096
Produits nets sur cession de VMP	887	693
Total des produits financiers	**6 490**	**7 027**

en K€	31/12/2005	31/12/2004
Dotation aux provisions	977	834
Intérêts et charges financiers	5 062	5 316
Frais financiers sur locations-financements	117	119
Différences de change	952	1 550
Charges nettes sur cession de VMP	1	59
Autres charges financières	589	351
Total des charges financières	**7 698**	**8 229**

3.13 Information sectorielle

➢ Information sectorielle par activité – 31/12/2005

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Réconciliation	Total
Compte de résultat sectoriel					
Chiffre d'affaires	225 385	382 211	-106 245		501 351
Amortissements	17 194	11 331		5	28 529
Dépréciations et provisions	-5 139	4 467	0	-4	-675
Résultat opérationnel	2 107	5 434	-148	-1	7 392
Dépréciation des goodwill		1 229			1 229
Actifs sectoriels					
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	108 806	105 003	-105		213 705
Dont investissements	*20 026*	*18 962*			*38 988*
Goodwill		15 208			15 208
Autres actifs affectés	94 820	230 811	-39 406	3	286 227
Actifs non affectés					*10 230*
Total des actifs	203 626	351 022	-39 511	3	525 371
Passifs sectoriels					
Provisions	339	1 662			2 001
Autres passifs affectés	38 154	104 232	-37 625		104 760
Passifs non affectés					*541*
Total des passifs	38 493	105 894	-37 625		107 302

➢ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2005

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
Chiffre d'affaires	344 146	129 139	28 066	501 351
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	207 405	3 509	2 792	213 705
Dont investissements	*38 294*	*632*	*62*	*38 988*
Goodwill	15 208			15 208
Autres actifs affectés	261 747	19 807	4 673	286 227
Actifs non affectés				10 230
Total des actifs	484 360	23 316	7 464	525 371

➢ Information sectorielle par activité – 31/12/2004

en K€	Papier	Transformation	Opérations inter-secteurs	Réconciliation	Total
Compte de résultat sectoriel					
Chiffre d'affaires	238 488	373 812	-101 916		510 384
Amortissements	12 025	10 408		5	22 439
Dépréciations et provisions	-143	-231	0	-4	-378
Résultat opérationnel	11 793	17 988	-309	-2	29 471
Dépréciation des goodwill		858			858
Actifs sectoriels					
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	109 247	97 096	-105		206 237
Dont investissements	*21 641*	*18 308*			*39 949*
Goodwill		13 189			13 189
Autres actifs affectés	98 764	230 961	-41 685	-474	287 566
Actifs non affectés					*2 962*
Total des actifs	208 011	341 246	-41 790	-474	509 955
Passifs sectoriels					
Provisions	748	1 037			1 785
Autres passifs affectés	35 793	100 390	-40 102		96 082
Passifs non affectés					*680*
Total des passifs	36 541	101 427	-40 102		98 547

➢ Information sectorielle par zone géographique – 31/12/2004

en K€	France	Zone Europe	Hors Europe	Total
Chiffre d'affaires	350 784	137 891	21 709	510 384
Immobilisations incorporelles et corporelles nettes	199 316	4 275	2 647	206 237
Dont investissements	*39 217*	*599*	*132*	*39 949*
Goodwill	13 189			13 189
Autres actifs affectés	263 241	20 362	3 963	287 566
Actifs non affectés				2 962
Total des actifs	475 746	24 637	6 610	509 955

Groupe Exacompta Clairefontaine

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

KPMG AUDIT

523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

SEREC AUDIT

Commissaire aux Comptes
25, rue Charles Fourier
75640 Paris Cedex 13

Exacompta Clairefontaine S.A.

Siège social : 88480 Etival-Clairefontaine
Capital social : €.4 525 920

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Exacompta Clairefontaine S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport.
Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles à l'exception des normes IAS 32 et IAS 39 qui, conformément à l'option offerte par la norme IFRS 1, ne sont appliquées par la société qu'à compter du 1er janvier 2005.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

KPMG AUDIT

523, avenue André Malraux
BP 01
54602 Villers-lès-Nancy Cedex

SEREC AUDIT

Commissaire aux Comptes
25, rue Charles Fourier
75640 Paris Cedex 13

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

Droits d'émission de gaz à effet de serre

La note 10 aux états financiers décrit le traitement comptable retenu pour les droits d'émission de gaz à effet de serre en l'absence de disposition spécifique du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne sur ce sujet. Nous nous sommes assurés que le traitement comptable retenu ne contrevient pas aux principes généraux de ce référentiel et que la note 10 donne une information appropriée à cet égard.
Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Villers-lès-Nancy, le 25 avril 2006

Paris, le 25 avril 2006

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

SEREC Audit

Christophe Bernard
Associé

Dominique Gayno
Commissaire aux comptes

RESOLUTIONS PRESENTEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2006

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Après avoir entendu le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'Assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes sociaux arrêtés à la date du 31 décembre 2005 représentés par le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu le Conseil d'Administration et les Commissaires aux Comptes dans la lecture de leurs rapports respectifs, l'Assemblée approuve ces rapports dans toute leur teneur, ainsi que les opérations qui y sont visées, en même temps que les comptes consolidés arrêtés à la date du 31 décembre 2005 représentés par le bilan, le compte de résultat et l'annexe.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide, sur la proposition du Conseil d'Administration, de répartir et d'affecter le total formé par le bénéfice de l'exercice 2005 : . 9 069 090,02 €
Et le report à nouveau : . . . . . 137 329,24 €
9 206 419,26 €

comme suit :

* Premier dividende .....453 454,50 €
* Second dividende .....1 809 505,50 €
* Report à nouveau.....443 459,26 €
*Autres réserves..... 6 500 000,00 €
9 206 419,26 €

Comme le capital social de la société est divisé en 1 131 480 actions, chaque action ouvrirait droit à un dividende net de 2,00 €. Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur issues de la loi 2003-1311 du 30 décembre 2003 qui a réformé le régime fiscal des distributions à compter de 2005, ce dividende n'est pas assorti d'un avoir fiscal mais il ouvre droit, au profit des actionnaires personnes physiques, à un abattement de 40 %.

Le tableau suivant rappelle les dividendes qui ont été versés au titre des trois derniers exercices.

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Total	Nombre d'actions
2002	3,50	1,75	5,25	1 131 480
2003	3,50	1,75	5,25	1 131 480
2004	3,50	-	3,50	1 131 480

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes, l'Assemblée Générale approuve et ratifie les opérations de l'exercice 2005 relevant de l'article L.225-38 du Code de Commerce.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux Administrateurs pour leur gestion durant l'exercice écoulé, et statuant sur la proposition du Conseil d'Administration fixe à 60 000 € le montant des jetons de présence qui seront versés aux Administrateurs de la Société en 2006.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale statuant sur la proposition du conseil d'administration nomme Monsieur Charles NUSSE demeurant 105 rue de Lille à Paris 7ème, comme administrateur de la société.

Ce mandat, valable pour une période de 6 ans, prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale à laquelle seront soumis les comptes de l'exercice 2011.